

MARNEetGONDOIRE

communauté d'agglomération

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

// Rapport développement durable 2021

ARTS & LETTRES | ENVIRONNEMENT | TOURISME | TERRITOIRE | HABITAT | SÉCURITÉ & PRÉVENTION | ACTION SOCIALE





PARTIE I LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE **4**

Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)	5
Le service unique de rénovation énergétique (SURE)	7
La résilience territoriale face à l'absence d'eau	9
La Maison des Mobilités	11
Élaboration du schéma directeur des liaisons douces	13
Écomobilité : création de stations	15
Étude de préfiguration des systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques	17
Gestion du pôle gare de Lagny-Thorigny-Pomponne	19



PARTIE II LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX & DES RESSOURCES **22**

Stratégie de lutte contre les dépôts sauvages	23
Le fonds de propreté	25
Les ateliers de la biodiversité	27
Étude pour l'élaboration d'une trame noire	29
Mise en place de jachères fleuries mellifères	31
Pose d'un écuroduc au-dessus de la RD217B	33
Exploitation de ruches sur 4 sites du territoire	35
Lutte contre le frelon asiatique	37
Maison de la Nature	39
Caractérisation des zones humides du territoire	41
Aménagement des berges de la Marne à Lagny sur Marne	43
Étude de vulnérabilité aux inondations	45
Exploitation et surveillance des barrages et digue	47
Plan de gestion des cours d'eau	47
Suivi de la qualité des cours d'eau & des plans d'eau	51
Réouverture du ru du Bicheret à Montévrain	53
Programme pluriannuel d'investissement pour les travaux d'assainissement	55
Marquages " Ici commence la Marne "	57
L'Écho Logique	59



PARTIE III LA COHÉSION SOCIALE & LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES & LES GÉNÉRATIONS **60**

France Services	61
Action pour l'offre de soins et la prévention santé	63
Médiation par les pairs	65
Ciné-débat " Rixes " et atelier " Descente de mots "	67
Accueil des gens du voyage	69
Amélioration du parc privé ancien dégradé	71
Le permis de louer	73
La conférence intercommunale du logement (CIL)	75
Dispositif pass'eau	77
Le projet Crescend'O	79
Le jardin partagé & la grainothèque de la bibliothèque de Dampmart	81
Transport à la demande - Mise en œuvre	83



PARTIE IV L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS **86**

La navette inter-médiathèques	87
Développement d'actions touristiques durables	89
La brigade rurale	91
Stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance	93
Le CAC 40 : les conseillers et ambassadeurs du climat	95
Aménagement et gestion des parcs	97
Plan de prévention du bruit dans l'environnement	99
Intégration du bruit dans les documents d'urbanisme	101
Un guide du bruit pour les élus	103
Emploi	105



PARTIE V UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES **108**

SCOT révision du schéma de cohérence territoriale	109
Élaboration du Projet Alimentaire Territorial	111
Valorisation énergétique et agricole de la ressource en biomasse	113
Réseau de chaleur urbain Bussycomore Energie	115
Rénovation du parc d'éclairage public	117
Démarche durable globale de l'office de tourisme	119
Moulin Russon	121
Opération " Compostons Ensemble ! " à la Maison de la Nature	123
Annuaire des entreprises de Marne et Gondoire	125
Permanence d'aide aux entreprises en difficulté	127
Porteurs de projet	129
Gestion des ZAE du territoire	131
Requalification de la ZAE de Lagny-sur-Marne, Saint-Thibault-des-Vignes	133
Impression écoresponsable	136
Dématérialisation des différents flux papiers de l'EPCI	137

ÉDITO

Les années se suivent et Marne et Gondoire est toujours citée en tant que référence en matière de transition écologique. Cette année, l'intercommunalité a été choisie par l'ADEME pour travailler sur la résilience en eau potable. C'est à la fois une marque de confiance et un travail supplémentaire pour les équipes.

La transition écologique, ce n'est pas uniquement se dire que l'on va moins faire pour émettre moins de CO2. Au contraire, la transition écologique nous impose de réfléchir autrement en optimisant nos actions. Par exemple, lorsque Marne et Gondoire se lance dans l'aide à la population pour la rénovation énergétique, c'est dans le but que des artisans fassent des travaux chez des particuliers afin que ceux-ci dépensent moins d'énergie tout ayant financé les travaux via des aides. C'est un cercle vertueux qui n'oppose pas le climat à l'économie.

De plus, en 2021, les intercommunalités de Marne-la-Vallée et EpaMarne ont commencé à travailler ensemble sur un Projet Alimentaire Territorial à grande échelle. Celui-ci reprend le travail déjà mené par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

Notre territoire se développe de manière harmonieuse et réfléchie. L'avenir commence aujourd'hui.

Bonne lecture à tous,

Jean-Paul MICHEL

*Président de la Communauté d'Agglomération
de Marne et Gondoire*





PARTIE I

**LA LUTTE CONTRE LE
CHANGEMENT CLIMATIQUE**

PCAET

PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL



Définir une politique territoriale cohérente en matière de changement climatique, de préservation de la santé et de développement de nouvelles énergies

Promouvoir la sobriété énergétique en établissant le bilan carbone de la collectivité

Réduire la facture énergétique

Diminuer la précarité énergétique sur le territoire en proposant de nouvelles modalités d'aménagement

Diminuer la vulnérabilité du territoire face à l'évolution du prix des énergies en développant de nouveaux modes de consommation

Réduire les gaz à effet de serre par le développement de mobilités douces et la sensibilisation de la population

Adapter le territoire au changement climatique par des changements de pratiques

Améliorer la qualité de l'air par des actions de la collectivité en matière de mobilité

Conformément à l'article L222-1 de la loi Grenelle, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire est tenue d'élaborer un plan climat-air-énergie territorial (PCAET) afin de répondre aux enjeux globaux et aux implications locales de la problématique climat-air-énergie.

Pour l'élaboration de son PCAET, la collectivité a passé une convention de partenariat technique et financier avec le Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM) qui a organisé fin 2017 la consultation des entreprises.

Début 2018, le cabinet d'étude B&L évolution a été choisi pour accompagner Marne et Gondoire dans l'élaboration de son PCAET.

Sur la base du diagnostic et de la stratégie arrêtée en 2019, le programme d'actions a été travaillé en concertation.

Le PCAET a été validé le 2 février 2020 en conseil communautaire et transmis en mars à l'État pour avis comme le prévoit la procédure. Les services de l'État ont fait part de leur avis à Marne et Gondoire en août 2020. Cet avis salue notamment la forte concertation et la qualité des documents remis.

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a rencontré les services de la DRIEE et de la DDT en septembre 2020 pour échanger sur les points soulevés par ces derniers dans leurs avis.

Ainsi, conformément à la réglementation, une consultation publique d'un mois a été engagée en novembre 2020. Suite à cette phase de concertation, le PCAET a été approuvé en conseil communautaire le 15 mars 2021.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Protège les milieux
et les ressources



Réduit la facture
énergétique



Préserve la qualité
de l'air



Valorise de nouveaux
modes de production
et de consommation

Stimule l'activité
économique de la
"filière verte"

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Atteinte des objectifs de réduction des GES fixés dans la stratégie territoriale
- Nombre de participants aux ateliers de sensibilisation sur le PCAET : 30 participants en moyenne par atelier
- Nombre d'actions engagées : 31 actions engagées

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et le cabinet d'études B&L évolution avec le soutien technique du SDESM en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage.
- Démarche participative avec le Département de Seine-et-Marne, la Région Île-de-France, Seine-et-Marne Environnement, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, l'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies, la préfecture de région, les concessionnaires, les communes, les syndicats, la communauté départementale de travail sur la transition énergétique et Airparif.
- Un comité de suivi a été mis en place et réunira les partenaires techniques et les communes à chaque étape de l'étude.

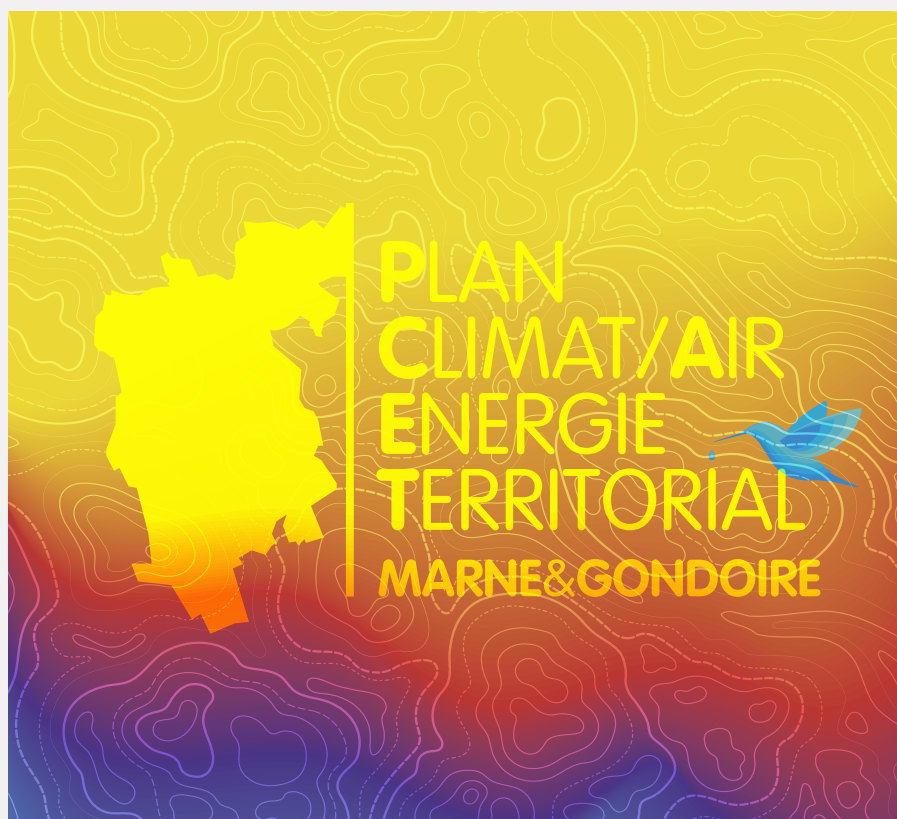
LES PUBLICS CIBLES

Particuliers, entreprises, habitants, usagers et acteurs publics

COÛT DE L'ACTION

70 138 € HT

(dont 63 762 euros HT d'étude et 6 376,25 euros HT pour les frais de coordination du SDESM)



LE SERVICE UNIQUE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE (SURE)



Mettre en place un service public de proximité pour accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leurs logements et le changement de leurs systèmes de chauffage

Soutenir financièrement la rénovation énergétique

Travailler avec les professionnels du bâtiment pour optimiser le rapport qualité-performance-prix des offres

Faciliter la massification de la rénovation énergétique

Informers, sensibiliser et conseiller de manière indépendante et objective, les consommateurs, les acteurs publics et privés

Contribuer au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels de tous secteurs économiques et des agents des administrations et des collectivités

Dans le cadre de la loi de transition énergétique, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'est engagée dans la transition écologique avec la signature de son contrat de transition écologique (CTE) en février 2020, mais aussi en approuvant son plan climat-air-énergie territorial (PCAET) le 15 mars 2021. Un des enjeux du PCAET de Marne et Gondoire est d'accompagner les habitants dans l'optimisation de leur consommation d'énergie pour diminuer leur facture énergétique.

Pour cela Marne et Gondoire, avec le soutien de l'ADEME et en partenariat avec Seine-et-Marne Environnement, met à disposition de la population une conseillère en énergie qui accueille et oriente le public dans ses démarches de rénovation énergétique.

MARNEetGONDOIRE
communauté d'agglomération

VOTRE AGGLO VOUS
ACCOMPAGNE
DANS LA RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE

FAIRE THE SÛRE

CONSEILS GRATUITS POUR LES PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS
UNIQUEMENT SUR RDV

+ d'infos sur www.marneetgondoire.fr
sure@marneetgondoire.fr - 01 60 07 89 19

ARTS & LETTRES | ENVIRONNEMENT | TOURISME | TERRITOIRE | HABITAT | SÉCURITÉ & PRÉVENTION | ACTION SOCIALE

Île de France | Région Île-de-France | SEINE-MARNE LE DÉPARTEMENT | Seine-Marne | Île de France Développement | CAUE | adil

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise la réduction des gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique qui impacte la biosphère



Permet de réduire les consommations et factures énergétiques

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

Pour septembre 2021, 1^{er} mois de lancement du service

- Nombre de prise de contacts : 21
- Nombre de contacts par les ménages : 19
- Nombre de maisons individuelles concernées : 16

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec l'ADEME, le Département, Seine-et-Marne Environnement, les communes.

LES PUBLICS CIBLES

Les particuliers (propriétaires occupants ou bailleurs), les collectivités, les entreprises du BTP et les métiers du bâtiment, les locaux du petit tertiaire (moins de 1000m²)

COÛT DE L'ACTION

357 000 € HT

(dont 148 500 € de subvention) pour 3 ans

LA RÉSILIENCE TERRITORIALE FACE À L'ABSENCE D'EAU



Dégager les forces et les faiblesses du territoire face à une sécheresse intense

Impulser une réflexion des acteurs du territoire autour de la résilience des territoires

Identifier des pistes d'actions

Renforcer la résilience du territoire

Anticiper et gérer la crise éventuelle en cas de pénurie

Sensibiliser la population

Coordonner les acteurs

En mars 2021, l'ADEME a sélectionné Marne et Gondoire comme territoire pilote pour un travail sur la résilience territoriale.

4 territoires pilotes et 10 territoires miroirs ont été retenus en Île-de-France pour être accompagnés par les services de l'ADEME afin d'impulser une réflexion autour de la résilience des territoires.

C'est autour de l'absence d'eau sur le territoire que le travail de résilience s'est concentré. Trois ateliers de travail avec les partenaires et acteurs du territoire (communes, syndicats, concessionnaires, SDIS, VNF, CCAS, etc.) ont permis de dégager un état des lieux de notre vulnérabilité à ce choc environnemental puis de dégager des pistes d'actions pour renforcer notre résilience.

Les pistes d'actions visent notamment à mieux prévenir, sensibiliser la population, coordonner les acteurs mais aussi gérer la crise en cas de pénurie. Le rendu de cette mission est en cours de finalisation et permettra d'envisager des actions dans le domaine sur les prochaines années.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Contribue à préserver
la ressource en eau



Sensibilise sur les enjeux
de la résilience territoriale dont
la solidarité entre les habitants



Identifie les actions pour réduire
la consommation d'eau

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Entre 20 et 25 participants aux 3 ateliers de concertations, représentant des partenaires variés (CCAS, SDIS, syndicats, élus, CNF, établissement public territorial de bassin, etc.)
- 4 défis identifiés à relever pour le territoire

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec les communes, CCAS, établissement public territorial de bassin, Syndicat intercommunal d'assainissement, Syndicat mixte d'alimentation en eau potable, Service départemental d'incendie et de secours, Voies navigables de France, ADEME, EpaMarne.

LES PUBLICS CIBLES

Les habitants, entreprises et usagers du territoire

COÛT DE L'ACTION

0 €

Étude prise en charge par l'ADEME

LA MAISON DES MOBILITÉS



Faire connaître et promouvoir les offres de mobilité proposées en Marne et Gondoire, en alternative à l'automobile

Proposer une palette de services pour encourager les déplacements en modes doux

Créée en 2016, la Maison des Mobilités de Marne et Gondoire a pour objectif de rendre plus accessible et compréhensible l'offre de mobilité présente sur le territoire. Il s'agit d'un lieu privilégié pour se renseigner sur les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle et les modes de déplacements écoresponsables.

Située au 1, rue du Château Fort à Lagny-sur-Marne, la Maison des Mobilités propose de nombreux services d'accompagnement à la mobilité et à la pratique du vélo :

- Des conseils en mobilité : un conseiller en mobilité vous accompagne dans la planification de vos déplacements et vous propose les meilleures solutions pour réaliser vos trajets
- Des prêts de vélos : ce service gratuit, géré par un personnel en insertion de l'association Germinale permet d'emprunter des vélos à la demi-journée contre une pièce d'identité ainsi que des vélos à assistance électrique pour une durée de 3 à 7 jours. En haute saison, de mai à octobre, le service de prêts de vélo est étendu à 2 autres sites du territoire que sont le Parc de Rentilly - Michel Chartier à Bussy-Saint-Martin et le Centre Aquatique de Marne et Gondoire à Lagny-sur-Marne.
- Des ateliers d'autoréparation de vélos : ils sont organisés deux fois par mois dans différents lieux du territoire, avec des mécaniciens de l'association M2ie qui vous prodiguent des conseils pour l'entretien et la réparation de votre vélo.

La demande de renseignements a augmenté de 35% comparativement à 2020 avec 1684 personnes renseignées.

En 2021, 2778 prêts de vélo ont été comptabilisés sur les trois sites de prêt confondus, pour une durée moyenne d'utilisation de 2 heures. Ces chiffres sont en augmentation constante depuis la mise en place de ce service.

Depuis l'été 2020, les ateliers d'autoréparation sont itinérants afin d'être au plus près des habitants du territoire. En 2021, les mécaniciens de la M2IE ont accueilli 57 participants lors des 12 ateliers mobiles qui ont lieu sur l'année.

L'offre de services s'est étoffée avec le déploiement du marquage de vélo Bicycode en 2021, permettant de lutter activement contre le vol et le recel de vélos.

D'une manière générale, l'ensemble des indicateurs montre un réel intérêt des habitants pour la Maison des Mobilités et les services qui sont proposés.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise la participation
citoyenne



Facilite l'accès à la pratique
du vélo

.....●.....
Informe et conseille les
usagers sur l'offre de
transports du territoire



Incite à l'entretien et la
réparation des vélos
des usagers

La Maison des Mobilités

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombres de personnes renseignées en 2021 : 1684
- Nombre de prêts de vélo en 2021 : 2778
- Nombre de participants aux ateliers d'autoréparation en 2021 : 50

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Associations Germinale et M2IE.
- Stratégie d'amélioration continue via la mise en œuvre d'enquêtes de satisfaction régulières.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants, visiteurs

COÛT DE L'ACTION

80 000 € HT /an



LIAISONS DOUCES

ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR DES LIAISONS DOUCES



Définir une politique cohérente d'aménagement et de services en faveur du développement des modes doux

Modifier les comportements de mobilité en développant la pratique cyclable et piétonne pour les déplacements du quotidien et de loisirs

Réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, notamment sur le volet mobilité, par le développement des déplacements doux, plus respectueux de l'environnement

En Seine-et-Marne, la moitié des déplacements effectués en voiture font moins de 3 km et pourtant, seuls 1,5% des déplacements de cette distance se font en deux-roues. De même, seuls 28,9% des déplacements sont réalisés à pied dans le département, laissant entrevoir un potentiel d'évolution d'usage des déplacements doux particulièrement important.

Face à ce constat et aux objectifs de préservation de l'environnement fixés dans le Schéma de Cohérence Territoriale "Marne Brosse et Gondoire", la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'est engagée dans l'élaboration d'un schéma directeur des liaisons douces en vue de créer un maillage territorial piétons/cycles, hiérarchisé.

Ce document se compose d'un diagnostic, d'un plan d'actions et d'un dispositif de suivi de mise en œuvre.

Approuvé en avril 2015, le schéma directeur des liaisons douces identifie 7 itinéraires qui permettent de :

- Relier plusieurs communes entre elles
- Favoriser l'intermodalité avec le bus et le train (RER A et Transilien ligne P)
- Garantir l'accès aux équipements publics communautaires et d'intérêt général majeur, comme le centre hospitalier de Marne-la-Vallée
- Assurer la desserte des zones d'emplois et d'habitations denses, actuelles et en cours d'aménagement

Ce plan d'actions s'accompagne d'un engagement communautaire de 6,6 millions d'euros échelonnés sur 9 ans.

Une révision du schéma directeur des liaisons douces a été engagée en 2020. Cette étude répond à deux objectifs :

- La mise à jour du schéma directeur des liaisons douces en vigueur, suite à l'intégration des communes de Ferrières-en-Brie et de Poncarré en juillet 2017.
- Répondre aux nouveaux besoins des habitants, en lien avec les évolutions territoriales et les pratiques de déplacements.

La politique d'aménagement s'accompagne d'actions visant à développer les services en faveur des modes actifs comme le stationnement sécurisé des vélos dans les stations Veligo situées aux abords des gares, le jalonnement des itinéraires, le prêt gratuit de vélos, la réalisation de guides d'itinéraires à pied et à vélo et l'organisation d'événements dans le cadre de la Semaine Européenne de la Mobilité.

En 2021, le diagnostic territorial prospectif sur l'ensemble du territoire de Marne et Gondoire a été achevé.



Cours de la Gondoire - piste cyclable

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Améliore le cadre de vie
via des espaces
confortables offerts pour les
piétons et les cycles

Favorise la continuité des aménagements cycles afin de sécuriser les déplacements à vélo

Propose des alternatives
au tout-voiture



Permet de proposer des
alternatives de mobilité douce
concurrentes aux modes
de transport polluants

*Piste cyclable sur la RD418 à Bussy-Saint-Martin
reliant la ZAE du Gué Langlois aux aménagements
de Saint-Thibault-des-Vignes*

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Concrétisation du plan d'actions du schéma directeur des liaisons douces
- Nombre de km réalisés en faveur des modes doux

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : communes, RIF, CD77, IDFM, association Marne et Gondoire à vélo.

LES PUBLICS CIBLES

Particuliers, entreprises, habitants, usagers et acteurs publics

COÛT DE L'ACTION

7 000 000 € HT

sur 9 ans (participation financière de la Région Île-de-France, du Conseil Départemental de Seine et Marne, d'Île-de-France Mobilités) dont en 2021 : 435 000 € TTC pour les travaux réalisés sur les liaisons douces et 43 220 € TTC pour la mise en accessibilité des arrêts de bus



ÉCOMOBILITÉ

CRÉATION DE STATIONS



Développer des modes alternatifs à la voiture particulière carbonée et plus respectueux de l'environnement

Étoffer la palette de services mobilité offerts aux habitants en répondant aux besoins individuels de déplacements

Réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire par le développement de nouvelles solutions de mobilité écoresponsables

Le projet de déploiement de stations d'écomobilité est né en 2013 d'un travail partenarial avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), EPAMarne et deux intercommunalités voisines. Une station d'écomobilité est une borne proposant trois services : la recharge pour véhicules électriques, la location de voitures électriques en libre-service et le covoiturage entre particuliers.

L'autopartage consiste à mettre un véhicule à disposition de plusieurs usagers. Il s'agit d'un système basé sur l'économie collaborative, permettant de proposer des locations à petit prix. Quant au covoiturage, il s'agit de partager un véhicule pour effectuer un trajet en commun, selon une date et un horaire défini. Les bornes d'écomobilité sont gérées par le prestataire Clem.

Actuellement, 40 bornes d'écomobilité, représentant 80 points de recharge sont installées sur le territoire. On dénombre 17 véhicules électriques disponibles pour l'autopartage ou le covoiturage.

En 2020, le territoire compte 627 inscrits (416 en 2019). Le nombre d'abonnés par mois augmente continuellement depuis la mise en service complète des bornes en 2017, témoignant de l'acclimatation des habitants du territoire aux nouvelles solutions de mobilité.

D'après l'enquête de satisfaction menée en 2019 auprès des usagers de l'autopartage, le principal motif d'utilisation de ce mode de déplacement est lié aux loisirs (23,5%), aux achats (22,5%), suivi des déplacements pour les rendez-vous personnels et enfin les déplacements pour les sorties en soirée (10 %).

Quant au service de recharge pour les véhicules électriques, on peut noter que les principaux lieux de recharge sont le domicile (51%), auprès d'un autre opérateur (18%), sur le lieu de travail et à Marne-la-Vallée (13% chacun).

En 2021, un diagnostic a été mené sur le service autopartage et sur le volet recharge des véhicules électriques.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Accompagne l'acquisition d'un mode de transport propre par les particuliers et les entreprises en développant un réseau de bornes de recharge

Sensibilise la population aux avantages de l'économie collaborative



Propose des alternatives à la voiture individuelle afin de limiter la congestion urbaine et accompagner l'urbanisation en zone périurbaine



Déclenche un report modal depuis des modes polluants vers des modes respectueux de l'environnement et réduit ainsi la pollution de l'air et les nuisances sonores

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'inscrits au service d'autopartage et de recharge
- Nombre de réservations
- Nombre moyen de km parcourus avec les voitures en libre-service
- Temps moyen d'utilisation des véhicules en libre-service
- Temps moyen de recharge des véhicules électriques personnels

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : villes, Ademe, EPAMarne, Val d'Europe Agglomération, Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne, Clem, etc.

LES PUBLICS CIBLES

Particuliers, entreprises, habitants, usagers et acteurs publics

COÛT DE L'ACTION

636 898 € HT

d'investissement dont 50% pris en charge par l'ADEME soit 318 449 € HT



Station de Guermantes, Mairie

ÉTUDE DE PRÉFIGURATION DES SYSTÈMES D'ENDIGUEMENT ET AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES



Identifier les systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques du territoire

Recueillir les données et investigations complémentaires nécessaires au dépôt d'autorisation des systèmes d'endiguement et des aménagements hydrauliques

Dès le mois de janvier 2018, en vertu de la mise en œuvre de la loi GEMAPI, l'agglomération a été investie des compétences en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations. Elle gère et entretient d'ores et déjà 2 barrages classés par l'État et la digue du quai Pré Long à Lagny-sur-Marne.

À ce titre, elle doit définir ses systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques situés le long des cours d'eau du territoire et protégeant la population, afin d'en obtenir leur autorisation par l'État. C'est la raison pour laquelle la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a engagé fin 2020 cette étude de préfiguration pour une durée de 8 mois.

Cette étude a permis d'identifier l'ensemble des ouvrages contribuant à la lutte contre les inondations du territoire, selon la réglementation en vigueur. Ainsi, le territoire de Marne et Gondoire compte un système d'endiguement, sur le quai Pré long à Lagny-sur-Marne, et deux aménagements hydrauliques, un premier avec le barrage des Corbins à Montévrain et un second constitué du barrage de la Broce et de la Loy respectivement situés sur Bussy-Saint-Georges et Gouvernes.

Cette étude permettra également de collecter l'ensemble des données, informations et études nécessaires pour constituer le dossier d'autorisation auprès de l'État desdits systèmes et aménagements hydrauliques.



Digue du Pré Long

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Contribue à la prévention
des inondations

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Population protégée par les systèmes d'endiguement retenus
- Nombre de systèmes d'endiguement retenus sur le territoire
- Nombre d'aménagements hydrauliques identifiés sur le territoire

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : DRIEE, DDT, communes de Marne et Gondoire, EPTB Seine Grands Lacs.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants

COÛT DE L'ACTION

± 100 000 €

GESTION DU PÔLE GARE DE LAGNY- THORIGNY-POMPONNE



Pérenniser la qualité et l'attractivité autour de la gare

Permettre l'acheminement des usagers au plus près de la gare

Offrir une solution de rabattement des véhicules autour de la gare par une délégation de service public (DSP) pour le stationnement

Capter des usagers en modes doux et sécuriser leurs vélos par une Vélostation

Préserver la qualité de l'air en incitant les habitants à utiliser les transports en commun

En décembre 2000, le Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) a inscrit 143 pôles d'échanges à réaménager, dont le Pôle de Lagny-Thorigny-Pomponne. Depuis 2007, le pôle gare de Lagny-Thorigny-Pomponne est intégré au périmètre d'intérêt communautaire de Marne et Gondoire.

En 2021, des travaux d'aménagement de la gare routière ont été effectués. Au mois de mars 3 000 € TTC ont été consacrés aux espaces verts et en août 20 000 € TTC à la voirie. Des investissements mobiliers ont également été réalisés avec l'installation de corbeilles, potelets et bancs sur le site.

Des études relatives aux vélostations ont été menées en avril 2021 afin de proposer une offre attractive aux usagers des modes doux permettant notamment la sécurisation des vélos stationnés sur le site.

Afin de permettre l'acheminement confortable des usagers au plus près de la gare, les solutions de stationnement et la gestion des parkings des gares de Bussy-Saint-Georges et Lagny-Thorigny-Pomponne sont confiées à la société Indigo par une délégation de service public (DSP) financée par l'intercommunalité à hauteur de 170 000 € TTC en 2021. Ce contrat a été renouvelé en fin d'année 2021.



© Thomas Umiastowski

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise la réduction
des émissions de CO₂



Incite à utiliser les transports
en commun

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Fréquentation du pôle gare
- Taux de remplissage des parkings
- Taux de remplissage des vélostations

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec Île-de-France Mobilités, le Syndicat intercommunal de transports, les communes.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants

COÛT DE L'ACTION

225 000 € TTC





PARTIE II

LA PRÉSERVATION

DE LA BIODIVERSITÉ,

DES MILIEUX & DES RESSOURCES

STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES



Préserver les espaces naturels

Assurer une gestion intercommunale en matière de dépôts sauvages

Mettre en place une organisation spécifique à la lutte contre les dépôts sauvages

Mettre en place un plan d'actions sur 3 ans

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, les dépôts sauvages sont devenus une problématique pour la préservation du cadre de vie des habitants qui s'accompagne d'une croissance régulière des coûts réservés à leur retrait (investissement pour la pose de dispositifs anti-intrusion notamment). Par ailleurs, la présence quotidienne de dépôts sauvages dans les espaces publics dégrade l'environnement du territoire (problèmes de salubrité, pollutions, image du territoire).

Une stratégie a donc été élaborée pour :

- éviter les dépôts via la limitation des accès aux sites accueillant souvent ce type de dépôts : barrières, modelés de terrain etc. ; la mise en place de vidéo surveillance, de signalétique et de comptage de véhicules
- suivre l'évolution des dépôts sur le terrain avec la création d'une application de géolocalisation et de traitement
- coordonner les actions des différents partenaires et gestionnaires et la brigade rurale : création d'un comité technique, création d'une application dédiée au territoire
- sensibiliser les acteurs avec notamment la création d'un guide à destination des élus.

Ce plan d'actions fait l'objet d'un partenariat financier avec la Région Île-de-France au titre du fonds de Propreté Région.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Préserve la qualité du
cadre de vie pour les
habitants et usagers du
territoire

Répond aux attentes des
élus avec une réponse plus
rapide, économe et effi-
cace en matière de dépôts
sauvages

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'actions engagées : 8 en 2020
- Nombre de dépôts sur le territoire
- Tonnage ramassé : 360 tonnes de dépôts sauvages ramassées en 2021

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Région Île-de-France, Agence des Espaces Verts, Département de Seine-et-Marne, Grand Paris Aménagement, EPA Marne, communes de Marne et Gondoire.
- Autres (démarche transversale, stratégie d'amélioration continue, etc.) : Développement d'une application de suivi des dépôts sauvages.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants, élus, etc.

COÛT DE L'ACTION

9 860 €

Coût de l'étude

LE FONDS DE PROPRETÉ



Réduire les dépôts sauvages sur le territoire

Prévenir des conséquences des décharges non contrôlées sur l'environnement et sur la santé

Préserver le cadre de vie des habitants

Sensibiliser le public

Face à l'ampleur de la présence de dépôts sauvages en Île-de-France et à leurs conséquences pour les territoires, la Région s'est engagée dans un dispositif pluriannuel et transversal pour lutter contre ces mauvaises pratiques. Structuré autour de 4 axes et 12 actions, le dispositif "Région Île-de-France propre" a été adopté en Conseil Régional le 7 juillet 2016.

Il prévoit notamment le lancement d'un fonds de soutien aux acteurs, la mise en place d'actions de communication, la création d'un site dédié aux signalements des dépôts sauvages, le renforcement de l'offre de collecte des déchets des artisans du BTP à l'échelle de la région (planification, soutiens financiers), la sensibilisation des professionnels et des maîtres d'ouvrage, et l'établissement de propositions partagées sur les évolutions souhaitables du cadre législatif et réglementaire pour faciliter les sanctions.



Dépôt sauvage sur le territoire

Sur le territoire de Marne et Gondoire, les dépôts sauvages sont devenus un enjeu majeur pour la préservation du cadre de vie des habitants. Chaque année, le coût de gestion de ces dépôts augmente de manière exponentielle.

En 2021, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a obtenu une subvention régionale de 236 500 € pour la lutte contre les dépôts sauvages avec le vote d'un budget participatif par les franciliens à hauteur de 21 500€.

Les actions mises en place en 2021 :

- Mise en place de dispositifs de vidéo surveillance tels que caméras factices, caméras fixes sur l'aire d'accueil des gens du voyage
- Mise à jour de la cartographie des dépôts sauvages sur le territoire (intégré au Système d'Information Géographique de la communauté d'agglomération)
- Mise en place de barrières anti-intrusion
- Mise en place d'actions de prévention et de surveillance avec le réseau des acteurs du territoire (Agence des espaces verts, État, Département, etc.)
- Création d'un groupe de travail au sein de l'intercommunalité (environnement, brigade rurale, services techniques)
- Ramassage des dépôts sauvages
- Révision de la réglementation des espaces naturels
- Création d'un guide sur les dépôts sauvages à destination des élus, définissant le cadre réglementaire et les procédures à adopter

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Préserve le cadre de vie



Lutte contre la contamination
des cours d'eau

Dépôt sauvage sur le territoire

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de dépôts sauvages : 177 dépôts sauvages soit 360.17 tonnes comptabilisées sur tout le territoire
- Comparatif des tonnages ramassés (N+1 de la subvention)

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec les communes et la Région Île-de-France, l'Agence des espaces verts, Grand Paris Aménagement et le Département de Seine-et-Marne.

LES PUBLICS CIBLES

Communes, particuliers, entreprises

COÛT DE L'ACTION

380 000 € par an

Ramassage et traitement des dépôts sauvages

236 500 €

de subvention régionale



LES ATELIERS DE LA BIODIVERSITÉ



Mieux prendre en compte les enjeux de biodiversité dans les politiques locales et l'aménagement du territoire

Favoriser la reconquête de la biodiversité et améliorer les fonctionnalités écologiques

Créer une synergie entre les services de la collectivité et les élus autour de la biodiversité et des thématiques qui lui sont liées

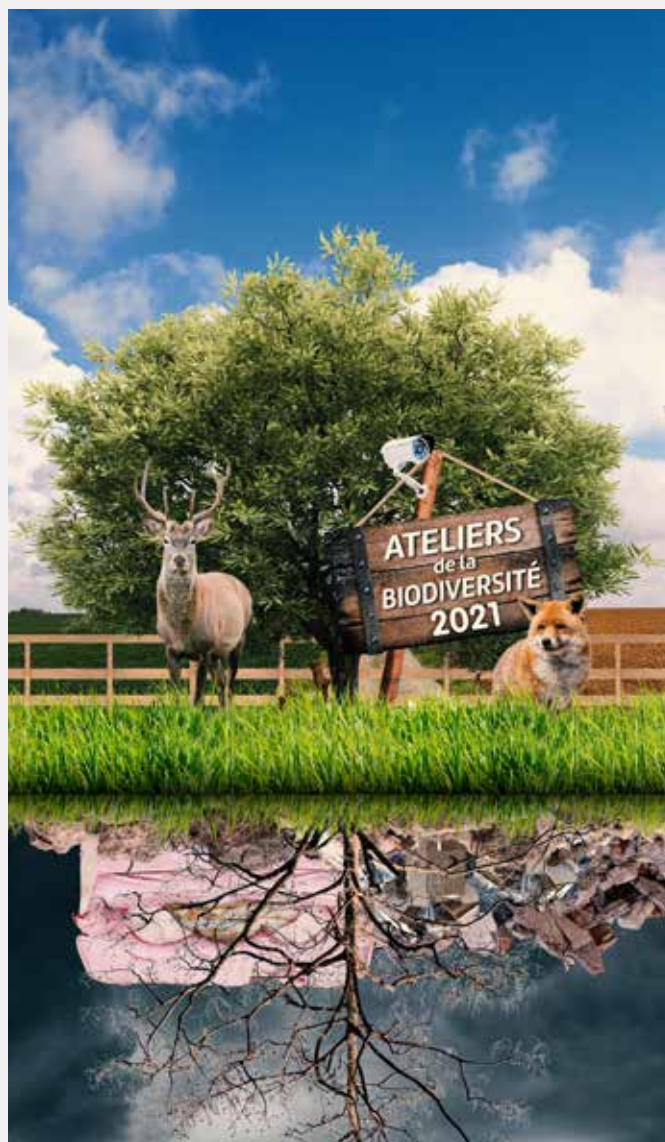
Favoriser les retours d'expériences dans la lutte contre les dépôts sauvages

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire organise depuis 2014 un événement annuel autour d'une thématique de la biodiversité. Cette journée vise à sensibiliser les élus et les services techniques aux enjeux de biodiversité sur le territoire. Plus qu'un porté à connaissances des enjeux qui reposent sur la diversité du vivant, il s'agit de livrer des actions clés en main à mettre en œuvre sur le territoire.

La 8^{ème} édition des Ateliers de la biodiversité a eu lieu le vendredi 10 septembre 2021. Elle avait pour thème " Les déchets dans les espaces naturels ". Les dépôts sauvages sont devenus une problématique pour la préservation du cadre de vie des habitants du territoire, qui s'accompagne d'une croissance régulière des coûts réservés à leur retrait.

Ces ateliers ont réuni une cinquantaine de participants et ont permis de présenter diverses initiatives de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et de partenaires mais aussi les moyens dont peuvent disposer les territoires pour lutter contre ces dépôts.

Les ateliers de la biodiversité ont été suivis d'une soirée de sensibilisation du grand public sur le thème de la consommation durable.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Fait émerger une solidarité
écologique entre vivants

Consolide et accroît le réseau
de partenariat entre les services
de la collectivité et les experts de
l'environnement



Sensibilise à l'objectif
"Zéro déchet"

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de participants : 48 personnes
- Retours des participants
- Nombre de personnes atteintes sur les réseaux : près de 10 000 vues des publications

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec les communes, les partenaires locaux, les agences et les services de l'État.

LES PUBLICS CIBLES

Agents de la collectivité et des collectivités voisines, élus et prestataires

COÛT DE L'ACTION

± 3 500 € HT

ÉTUDE POUR L'ÉLABORATION D'UNE TRAME NOIRE



Accroître les connaissances de la faune nocturne du territoire

Recueillir les données de pollution lumineuse du territoire et identifier les secteurs de fragilité vis-à-vis de la faune nocturne

Maintenir voire renforcer la trame noire par des propositions de restauration et/ou de préservation des corridors nocturnes

Sensibiliser les acteurs (habitants, usagers, élus) à la notion de pollution lumineuse

Protéger la faune nocturne en luttant contre la pollution lumineuse

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a engagé fin 2020 une étude pour réaliser une trame noire sur le territoire et élaborer un plan d'actions pour la préserver voire la renforcer. Complétant la trame verte et bleue, la trame noire vise à préserver les espèces et leur habitat de la pollution lumineuse en définissant des zones sensibles où porter plus particulièrement l'attention des pouvoirs publics.

Cette étude est composée de deux phases : la réalisation d'un diagnostic du territoire et la définition d'un plan d'actions "préservation et valorisation de la trame noire".

- Un atelier s'est tenu en octobre 2021 réunissant élus et techniciens du territoire pour présenter l'état des connaissances des continuités écologiques nocturnes, les enjeux identifiés dans la phase diagnostic de l'étude et commencer à coconstruire le plan d'actions.

Le diagnostic du territoire a été validé en novembre 2021.

- La seconde phase de définition du plan d'actions est en cours de réalisation.

Cette étude est une des actions du contrat de transition écologique signé en février 2020.

La concertation avec les partenaires et habitants sera au cœur du projet, conformément au fil conducteur du contrat de transition écologique.



Guide pollution lumineuse

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Permet une meilleure
consommation énergétique
plus adaptée aux besoins

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de participants : 21 participants
- Participation durant les ateliers de concertation
- Participation des habitants aux balades nocturnes
- Travaux de correction de l'éclairage public

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Communes de Marne et Gondoire, SDESM, habitants, conseillers et ambassadeurs du climat de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Biodiversité, habitants

COÛT DE L'ACTION

± 45 000 €

MISE EN PLACE DE JACHÈRES FLEURIES MELLIFÈRES



Valoriser d'un point de vue écologique et paysager les parcelles agricoles en repos

Sensibiliser les agriculteurs à la mise en place de couverts fleuris

Développer des milieux favorables pour les pollinisateurs du territoire

Préserver les milieux aquatiques avoisinant et la qualité des cours d'eau

Depuis 2006, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire propose aux agriculteurs de mettre en place des jachères fleuries sur les parcelles non cultivées avec un mélange de semences locales et mellifères.

La communauté d'agglomération fournit les graines aux agriculteurs et aux communes intéressés et indemnise les agriculteurs sur le travail du sol (préparation, semis, entretien, destruction mécanique du couvert).

En 2021, 9 hectares ont été semés par 4 agriculteurs et sur 9 communes du territoire. Une visite pour évaluer la qualité du mélange (rendu) est organisée chaque année au cours de l'été sur les parcelles semées. Le couvert est détruit mécaniquement en novembre par les agriculteurs.



▲ Jachère fleurie à Lesches

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Valorise les champs d'un
point de vue paysager

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Surface semée sur le territoire : 9 ha
- Nombre d'agriculteurs participant à l'opération : 4
- Nombre de communes concernées : 9

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Mise en œuvre par les agriculteurs et par les services techniques des communes sur les conseils techniques éventuels de l'intercommunalité (dans le cadre des déclarations à la PAC).
- Opération annuelle. Le mélange est choisi chaque année en fonction de la qualité du rendu de l'année passée. Deux mélanges mellifères ont été choisis cette année, un pour les agriculteurs et un plus fleuri pour répondre aux attentes des communes.

LES PUBLICS CIBLES

Promeneurs, agriculteurs et usagers des espaces avoisinants les parcelles semées

COÛT DE L'ACTION

8 369.25 € HT



©lesgalatsgris

POSE D'UN ÉCURODUC

AU-DESSUS DE LA RD217B



Rétablir la continuité écologique au-dessus de la RD217B

Sensibiliser les citoyens à la biodiversité locale

Dans la continuité des actions menées pour résorber les points de blocage des trames écologiques, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire souhaite installer des passages à écureuils (écuroduc) dans les zones ciblées par l'étude des points de blocage de 2017 afin de rétablir la continuité de la trame boisée pour cette espèce protégée et ainsi limiter les écrasements des individus sur la voirie.

Un premier dispositif a été installé au mois de novembre 2021 au-dessus de la route D217B au niveau de la grille d'honneur du Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier, à Bussy-Saint-Martin.

L'équipement relie deux arbres de part et d'autre de la route et est réalisé à l'aide de cordes recyclées (escalade ou navigation). Le tout est assuré par des dispositifs de sécurité spécifique. Il permet aux écureuils de traverser à l'abri de la route et rétablit la connexion écologique entre deux espaces réservoirs pour cette espèce.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise les promeneurs
à la biodiversité locale et aux
continuités écologiques

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'écureuils recensés grâce au piège photographique
- Nombre d'animations réalisées autour de l'écuroduc

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Écureuils, habitants, groupes scolaires

COÛT DE L'ACTION

3 500 TTC €

EXPLOITATION DE RUCHES

SUR 4 SITES DU TERRITOIRE



Enrayer le déclin des abeilles

Contribuer à la pollinisation des espèces à fleurs

Se familiariser avec la présence des abeilles sur le territoire, pouvoir observer leur travail et comprendre leur rôle pour notre société

Mener des actions pédagogiques de sensibilisation aux enjeux de la biodiversité et d'un environnement sain

Susciter des vocations

Afin de s'engager dans la lutte en faveur de la biodiversité, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a signé une convention avec *Les Ruchers d'Enora* pour l'installation et la gestion de ruches dans des lieux emblématiques et particulièrement propices du territoire : le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier (Bussy-Saint-Martin), le Moulin Russon (Bussy-Saint-Georges), le parc du Mont Evrin (Montévrain) et la Maison de la Nature (Ferrières-en-Brie).

Installées depuis 2017, ces ruches abritent, chacune, entre 30 000 et 50 000 abeilles domestiques.

Une partie du miel récolté est vendue au Moulin Russon et à l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire. Tout en favorisant les circuits courts, cela permet de sensibiliser les visiteurs à cette démarche.

Depuis 2018, différentes actions pédagogiques sont menées en partenariat avec l'apicultrice et l'équipe d'animation de l'office de tourisme. Tout au long de l'année, le public peut bénéficier d'ateliers "découverte de l'apiculture". En 2021, ces animations ont remporté un vif succès auprès de 180 participants.

58 personnes ont par ailleurs suivi une formation plus complète d'une journée. Deux classes du territoire ont profité d'une animation sur-mesure afin de sensibiliser les enfants au rôle des abeilles.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise un large public au dérèglement climatique et à la fragilité de notre environnement



Propose des animations gratuites de découverte de l'apiculture



Promeut les circuits courts

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 180 participants aux animations en 2021
- 58 personnes ont suivi la formation d'une journée
- 2 classes ont profité d'une animation sur-mesure

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire avec le soutien logistique et la mise en animation par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Les Ruchers d'Enora.
- Stratégie d'amélioration continue : Questionnaire de satisfaction auprès des publics touchés.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants du territoire, scolaires, visiteurs et touristes

COÛT DE L'ACTION

880 € HT

Coût des animations hors convention : 8800€

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE



Lutter contre la prolifération du frelon asiatique

Lutter contre la dissémination des abeilles et autres insectes pollinisateurs

Protéger la biodiversité

Limiter le danger éventuel pour les habitants

Consciente des enjeux sanitaires et environnementaux liés au développement des colonies de frelons asiatiques et du risque pour ses habitants, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a renouvelé sa convention avec le Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles (GDSA) de Seine-et-Marne.

La destruction des nids de frelons identifiés sur le territoire a ainsi été réalisée par le GDSA, à la charge de la collectivité. Une trentaine d'interventions a eu lieu sur le territoire en 2021.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Rassure les habitants
et promeneurs

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'interventions sollicitées : 56 en 2021
- Nombre de nids détruits : 30 en 2021

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles.

LES PUBLICS CIBLES

Particuliers, écoles et services techniques des communes

COÛT DE L'ACTION

Convention

14 000 € HT

MAISON DE LA NATURE



Aménager un jardin pédagogique comprenant des zones refuges pour la faune

Participer à la sauvegarde de l'abeille domestique avec l'installation de ruches

Permettre aux différents publics de vivre une expérience dans la nature et leur faire découvrir la biodiversité grâce aux activités proposées

Aborder de nombreux sujets des programmes scolaires en sensibilisant les élèves à la richesse des espaces naturels péri-urbains

Sensibiliser de manière simple et concrète à la nature environnante

Située à l'orée de la forêt de Ferrières, la Maison de la Nature a été inaugurée en 2014 et déclarée d'intérêt communautaire en 2017 lors de l'intégration de la commune de Ferrières-en-Brie dans la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

Sur une emprise de 6 500 m², cet ensemble comprend une salle d'expositions et des bureaux, ainsi qu'un grand jardin en cours d'aménagement d'environ 5 000 m². Il bénéficie d'un parking d'une centaine de places, réunissant ainsi toutes les conditions d'accueil du grand public et des groupes scolaires.

Animée depuis septembre 2018 par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire, la Maison de la Nature se veut un lieu engagé dans le développement durable et la préservation de l'environnement. Elle propose ainsi au plus grand nombre de découvrir la richesse de la faune et de la flore locales et de s'impliquer dans sa préservation.

La Maison de la Nature devient un lieu d'échanges prisé des familles et de manière générale des publics désireux de renouer avec la nature, apprendre à observer la flore, bricoler des abris à insectes et des mangeoires à oiseaux, connaître l'apiculture...

Dans le courant de l'année, les travaux d'aménagement du jardin ont commencé avec pour objectif de mettre en place des espaces favorisant la biodiversité et adaptés à l'accueil de tout type de public.

Après une période d'adaptation aux restrictions sanitaires, la programmation s'est renouvelée et ce sont 70 rendez-vous qui ont pu être proposés avec l'animateur-jardinier dédié au site. La fresque de la biodiversité est un atelier également animé par l'équipe, ludique et collaboratif il a été dispensé dans un collège du territoire et auprès des membres du CAC 40.

Un travail tout particulier autour du compostage collectif a été mené et désormais les habitants des communes alentour peuvent participer à l'opération. Préservation et valorisation de la biodiversité et décarbonation sont les maîtres-mots de ce projet en évolution.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise le public à une démarche écocitoyenne et responsable

Favorise la prise de conscience écologique



Crée des liens sociaux et intergénérationnels



Permet au public et notamment aux enfants de se reconnecter à la nature

Offre un cadre d'apprentissage agréable et un espace convivial



Incite au recyclage des déchets et à la limitation de ces derniers

Développe le tissu associatif et économique local

Développe les partenariats avec des associations et entreprises locales

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'activités proposées : 70 interventions en 2021
- Nombre de visiteurs : 1500 personnes
- Retours des enseignants, des enfants, des familles
- Reconquête naturelle du site (inventaire écologique)

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : commune de Ferrières-en-Brie, SIETREM.
- Démarche transversale : animations hors les murs (étang de la Loy, Fête des plantes à Jossigny, Parc culturel de Rentilly Michel Chartier, Vallées de la Brosse et de la Gondoire).
- Stratégie d'amélioration continue : L'animateur-jardinier se forme en permanence pour adapter ses ateliers au plus grand nombre. Une étudiante en alternance a été recrutée pour suivre le projet de développement du lieu.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants du territoire, jeune public (groupes scolaires, centres de loisirs), personnes en situation de handicap, familles et touristes

COÛT DE L'ACTION

Aménagement du jardin

± 390 000 € HT

Études + travaux répartis sur 3 ans

Personnel

30 000 € HT

Un animateur dédié, le reste du personnel est mutualisé avec le moulin Russon

CARACTÉRISATION DES ZONES HUMIDES DU TERRITOIRE



Améliorer les connaissances des zones humides du territoire

Anticiper sur les projets d'aménagement

Permettre une meilleure protection des zones humides

Accompagner les communes dans la mise en œuvre de la réglementation liée à la protection des zones humides

Afin d'accompagner les communes dans la mise en œuvre de la réglementation liée à la protection des zones humides, Marne et Gondoire a missionné l'Association pour la Valorisation des Espaces Naturels du Grand Voyeux (AVEN) pour mener des prospections et caractériser ou non la présence de zones humides sur des secteurs pré-identifiés du territoire.

Ces études portent sur les secteurs définis par le croisement des opérations d'aménagement programmé de tous les PLU du territoire avec la cartographie des zones humides potentielles établie par l'État.

Une première campagne de prospections a été menée durant l'année 2020 et s'est poursuivie sur l'année 2021. Une seconde campagne de prospections a débuté sur la fin d'année 2021 et se poursuivra en 2022.

La première campagne a été menée sur 8 communes du territoire : Dampmart, Lagny-sur-Marne, Lesches, Bussy-Saint-Martin, Carnetin, Chanteloup-en-Brie, Conches sur Gondoire et Gouvernes. 66 parcelles ont pu être prospectées sur les 130 totales représentant 6,451 hectares sur un total de 10,25 hectares. Cette campagne a permis de confirmer sur la majeure partie le caractère non humide des parcelles prospectées.

Les résultats de ces prospections terrain permettront aux communes de mieux les intégrer à leur PLU, aux porteurs de projets d'aménagements (communes, intercommunalité et privés) de lever tous doutes sur la présence d'une zone humide dans les périmètres des projets programmés et, dans le cas contraire, de mieux prendre en compte dans leurs projets la présence éventuelle d'une zone humide.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Atténue le réchauffement
climatique



Limite les inondations

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre et surface de parcelles prospectées : 66 parcelles sur les 130 totales ont pu être prospectées (pas d'autorisation pour les autres), représentant 6,451 hectares sur un total de 10,25 hectares
- Nombre et surface de parcelles avérées humides : 7 parcelles sur les 66 prospectées, représentant 0,226 hectares

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Particuliers, communes

COÛT DE L'ACTION

3 250 € HT

AMÉNAGEMENT DES BERGES DE LA MARNE

À LAGNY-SUR-MARNE



Assurer la continuité écologique des berges

Renaturer les berges en supprimant les éléments minéraux

Restaurer les milieux humides associés

Protéger des espèces remarquables

Rouvrir un linéaire du ru du Bras Saint-Père

Stabiliser, consolider les berges du site

Améliorer la qualité de vie des citoyens et promeneurs

Améliorer les conditions de circulations, limiter le stationnement

Développer le tourisme et les loisirs

Le projet de valorisation du quai de la Gourdine à Lagny-sur-Marne s'inscrit dans la poursuite du projet d'aménagement de la rive opposée de la Marne à Thorigny-sur-Marne et Dampmart. Ces deux projets conjuguent renaturation des berges et aménagement de promenades.

Engagés depuis l'automne 2019, les travaux se poursuivent avec la troisième des 5 phases engagée en septembre 2021, dans le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral autorisant les travaux. Un écologue expert est missionné pour garantir le bon respect de ces mesures. Ces travaux démarrent au droit du square du Canada pour une moitié du linéaire allant à l'aval vers le square Foucher de Careil. Les berges sont artificielles (rideau de palplanches, muret en béton, ancien perré maçonné, tunage en pieux bois, recouvertes d'éléments autobloquants en béton dégradé, etc.) et dégradées (bois délité, effondrements, cavités, etc.). L'enjeu du projet est donc double : sécuritaire et écologique.

La volonté du projet est de réaliser une restauration de la berge qui puisse allier efficacité de la protection faces aux contraintes mécaniques, hydrauliques, végétales mais également enrichissement écologique et paysager. L'aménagement global du quai d'amont vers l'aval s'inscrit selon 3 grandes séquences : la Marne active au droit des pratiques de sport et de loisirs nautiques, la Marne renaturée, puis le parc aux abords du square Foucher de Careil.

Au droit du square du Canada, la berge sera étirée sur une largeur importante avec mise en place de plage d'hélophytes et plateforme étagées végétalisées. Sur ce secteur un platelage placé entre la voie d'eau et la berge permettra l'accès aux bateaux et offrira un point de vue sur la berge renaturée sans la perturber.

Le principe d'aménagement de la berge renaturée constitue la majorité du linéaire du quai. Il est composé d'une promenade partagée où le piéton est mis en valeur. Le talus des berges est renaturé par une végétation humide, espèces hélophytes et de grands arbres tiges de type saules, aulnes, frênes. Afin d'assurer au mieux l'ancrage de la berge et de résister à l'affouillement et à l'érosion, l'aménagement sous-fluvial se fait par un enrochement. Cette technique permet d'offrir des zones de caches pour les poissons. Des belvédères et un platelage le long de la Marne offrent des espaces particuliers à l'interface. Ces aménagements animent la déambulation le long du quai de la Gourdine.

Les partenaires financiers associés tout au long de l'élaboration du projet (Région Île-de-France, agence de l'eau Seine-Normandie et Département de Seine-et-Marne) ont confirmé au travers des diverses attributions de subventions leur intérêt pour le projet.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Restaure les zones humides
et limite les phénomènes
d'inondation



Améliore le cadre de vie des
promeneurs, piétons et cyclistes

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Inventaires des espèces de faune et de flore : 30 espèces faunistiques protégées nationalement dont 23 espèces d'oiseaux, 1 espèce d'amphibien, 1 espèce de mammifère, 5 espèces protégées de chiroptères, 6 espèces floristiques remarquables dont 1 plante protégée, 12 types d'habitat.
- Financement de l'opération par les partenaires
- Fréquentation du site

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Voies navigables de France, agence de l'eau Seine-Normandie, Région Île-de-France, Département de Seine-et-Marne, Entente Marne, Institut national de recherches archéologiques préventives, Services départementaux de l'Architecture et du Patrimoine, Lagny-sur-Marne.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants riverains, habitants du territoire et promeneurs, usagers de la Marne

COÛT DE L'ACTION

Études (MOE et prestations annexes)

± 390 000 € HT

(hors Subventions Région Île-de-France - agence de l'eau Seine-Normandie - Entente Marne)

Travaux

6 820 000 € HT

(montant pour les 5 tranches, hors Subventions CRIF Département AESN)



▲ Parc Nature, quai de la Gourdine

ÉTUDE DE VULNÉRABILITÉ AUX INONDATIONS



Répondre aux obligations réglementaires
(loi MAPTAM et NOTRe)

Connaître le comportement des cours d'eau et des
bassins versants

Mieux gérer et protéger les milieux aquatiques

Développer un réseau partenarial

Anticiper le risque d'inondation

Informier et protéger les riverains des secteurs
inondables

La Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence transférée à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire au 1^{er} janvier 2018. Elle comprend les alinéas 1, 2, 5 et 8 de l'article L. 211-7 du code de l'Environnement.

L'intercommunalité a lancé en 2019, en partenariat avec l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs au titre du Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes, un diagnostic global de vulnérabilité aux inondations.

En 2020, un état des lieux a permis d'identifier les zones impactées et les secteurs de fragilité électrique par la montée des eaux. Au-delà des dommages directs, l'étude a permis de préciser les conséquences en termes de perturbations de la vie du territoire et de ses habitants (notamment l'impact sur l'organisation des services de proximité tels que la collecte des ordures ménagères, les transports en communs, délai de retour à la normale, etc.)

Cette étude a permis de dégager les enjeux en matière de vulnérabilité du territoire face aux inondations et d'engager une phase de définition de plan d'actions pour :

- Améliorer la sécurité des personnes pour éviter les atteintes physiques
- Limiter les dégâts pendant la crue pour réduire le coût des dommages
- Faciliter le retour à la normale, dans un objectif de résilience, pour retrouver au plus vite un fonctionnement du territoire satisfaisant pour les responsables des collectivités, ses habitants, les chefs d'entreprises, etc.

- Une concertation a été mise en place tout au long de cette étude à travers l'organisation d'ateliers thématiques et de comités de suivi (décembre 2019, avril, mai et novembre 2021) avec les acteurs concernés (20 communes, les partenaires, les différents syndicats, les gestionnaires et concessionnaires, les bailleurs sociaux, etc.) et intéressés par la réduction de la vulnérabilité du territoire.

Cette concertation a permis de partager le diagnostic de vulnérabilité établi par le bureau d'étude et de définir un plan d'actions.

Ce programme se compose de 31 actions et s'articule autour de 6 axes :

- Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Alerte et gestion de crise
- Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Gestion des écoulements
- Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Lutte contre le risque
d'inondation

Protège certains milieux
aquatiques comme les zones
humides et leur rôle dans la
prévention de ce dernier



Améliore la gestion du risque
inondation et réduit
la vulnérabilité des riverains

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Réalisation des cartes de vulnérabilité
- Réalisation d'un plan d'actions
- 1 comité de suivi de l'étude en novembre 2021
- 5 ateliers de concertation en avril et en mai 2021

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs, prestataires (Cabinet Contrechamp, Institut Paris Région), l'agence de l'eau Seine-Normandie, le Département de Seine-et-Marne, la Direction départementale des Territoires de Seine-et-Marne, la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie, les opérateurs de réseaux, les communes, les aménageurs, le syndicat de transports, le SIETREM.

LES PUBLICS CIBLES

Population riveraine des cours d'eau et potentiellement impactée par les risques d'inondation : particuliers, entreprises, collectivités territoriales, établissement publics, etc.

COÛT DE L'ACTION

11 026 € HT / an

Le coût de l'étude est porté par l'EPTB Seine Grands Lacs au titre de la convention entre cette dernière et la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, signée en décembre 2018 (montant de la contribution : 11 026 € / an)



▲ Inondations de juin 2016 à Lagny-sur-Marne

EXPLOITATION ET SURVEILLANCE DES BARRAGES ET DIGUE



Répondre aux obligations réglementaires

Entretien et surveiller les ouvrages

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, au travers de sa compétence assainissement et gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), exploite et surveille deux barrages et une digue. Les deux barrages sont classés en catégorie C : le barrage de l'étang de la Loy situé sur la commune de Gouvernes et le barrage du bassin des Corbins à Montévrain. La digue du quai du Pré Long est quant à elle située sur la commune de Lagny-sur-Marne et est classée en catégorie D, l'intercommunalité réalise donc également une surveillance de l'ouvrage hydraulique conformément aux prescriptions réglementaires.

L'objectif de la digue du quai Pré Long est de protéger la population riveraine de la Marne d'une crue de type "avril 1983", soit une hausse de 4,45 m du niveau de l'eau de la Marne.

Les deux barrages construits en travers des cours d'eau de la Brosse (pour le barrage de la Loy) et du Bicheret (pour le barrage des Corbins) ont pour but de stocker une certaine quantité d'eau pour réguler le débit de ces derniers afin de contrôler les crues.

Protéger la population du risque d'inondation

L'exploitation des ouvrages a consisté à réaliser :

- l'entretien courant de la végétation et des ouvrages hydrauliques : évacuation des embâcles (barrage de la Loy), digue du quai Pré Long, curage des ouvrages
- des travaux : mise en place de quatre piézomètres (barrage de la Loy), acquisition de batardeaux et amélioration des supports des batardeaux (digue du quai Pré Long)
- la maintenance des sondes de niveau
- Remplacement de l'appareil de télétransmission du pluviomètre (Rentilly)
- Mise en place d'une échelle limnimétrique (barrage des Corbins)

La surveillance des ouvrages a consisté à réaliser :

- deux visites programmées avec manœuvre des vannes pour identifier tous les désordres pouvant affecter la sécurité de l'ouvrage
- le suivi mensuel des appareils d'auscultation (piézomètres, inclinomètres verticaux, repères de tassement)

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Permet de contrôler les crues
et préserver la population du
risque d'inondation

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de visites programmées réalisées par ouvrage : 2

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie, la Direction départementale des Territoires de Seine-et-Marne, les communes, les riverains.

LES PUBLICS CIBLES

Riverains de la digue du quai Pré Long, des barrages de l'étang de la Loy et du bassin des Corbins

COÛT DE L'ACTION

44 515 € HT



Étang de la Loy
© Théo Guerlet

PLAN DE GESTION DES COURS D'EAU



Connaître le comportement et l'état des cours d'eau du territoire pour mettre en place des mesures de gestion adaptées

Optimiser la gestion et la protection des milieux aquatiques

Anticiper le risque d'inondation

Informier et protéger les riverains des secteurs inondables

Fin 2017, Marne et Gondoire a engagé une étude pour la réalisation d'un plan de gestion des cours d'eau de son territoire. Cette étude vise à compléter les connaissances sur les milieux aquatiques du territoire, élaborer la stratégie de suivi et d'évaluation des effets écologiques des opérations de restauration des rus et bassins, préserver les habitats aquatiques sur le plan qualitatif et quantitatif, favoriser la présence d'espèces patrimoniales (faune et flore), et aussi se prémunir contre le risque d'inondation.

- Près de 43 km de cours d'eau ont été parcourus par les équipes d'experts hydrologues, écologues et géomètres
- 194 tronçons (portion de cours d'eau) homogènes ont été identifiés sur le linéaire
- Sur ces 194 tronçons, 98 sont classés en bon voire très bon état
- Ces tronçons représentent 25 733 m, soit 59% du linéaire étudié
- Un suivi physico-chimique est assuré sur le territoire depuis 2008

Une modélisation hydraulique a été réalisée afin d'identifier les secteurs les plus exposés aux risques d'inondation sur le territoire et mieux identifier les actions à mettre en œuvre par la suite.

Dans le cadre de cette étude, un appel à la mémoire de crues des habitants du territoire a été lancé afin de récolter le plus d'informations possibles sur les secteurs confrontés aux inondations.

La suite de l'étude vise notamment à travailler sur deux secteurs identifiés parmi les plus sensibles aux inondations à Ferrières-en-Brie et Pomponne.

En 2021, des études géotechniques, et des relevés de géomètre ont été engagés. Des premiers projets d'aménagement ont été présentés à l'automne pour chaque site.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Lutte contre le risque
d'inondation



Rassure les riverains



Contribue à une meilleure
connaissance et gestion des rus,
et ainsi à une meilleure prévention
du risque

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Mesures des débits
- Suivi cartographique des inondations
- Nombre d'interventions
- État écologique des cours d'eau

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Bureau d'étude Confluences.

LES PUBLICS CIBLES

Population riveraine des cours d'eau du territoire

COÛT DE L'ACTION

79 950 € HT

Pour l'étude

SUIVI DE LA QUALITÉ DES COURS D'EAU & DES PLANS D'EAU



Répondre aux obligations réglementaires issues des instructions de la loi sur l'eau en matière de suivi qualité des bassins de retenue des eaux pluviales

Orienter la programmation des investissements en matière d'assainissement et de travaux d'aménagement

Vérifier l'efficacité des politiques de lutte contre la pollution et des projets d'aménagements

Identifier les altérations éventuelles du fait des diverses pressions humaines et en suivre les évolutions

Apprécier sur le long terme l'état de santé du patrimoine que constituent les cours d'eau et les plans d'eau

Suivre régulièrement le débit des cours d'eau, et de façon générale le régime hydraulique des bassins et des chaînes de bassins

Estimer l'impact des bassins de retenue créés dans le cadre des urbanisations en ZAC, etc.

Informier le public sur la qualité des cours d'eau et des bassins

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, au travers de ses compétences actuelles (assainissement, environnement et GEMAPI), est concernée par le suivi physico-chimique et quantitatif des cours d'eau et des plans d'eau sur son territoire.

Ainsi, Marne et Gondoire conduit, depuis 2008, un programme d'observation de la qualité physico-chimique, biologique et quantitatif de ses cours d'eau et plans d'eau. Les prélèvements, les analyses en laboratoire et le traitement des données sont confiés à un prestataire extérieur. Les données sont ensuite transmises aux bureaux d'études, aux services de l'État et aux aménageurs.

Par ailleurs, la Gondoire, ses affluents et le ru du Biche-ret doivent respecter l'objectif de qualité 1 B ou la classe de "bonne" qualité et la communauté d'agglomération doit répondre aux obligations réglementaires de suivi qualité des bassins de retenues des eaux pluviales issues des arrêtés préfectoraux pris au titre de la loi sur l'eau. L'intercommunalité suit ainsi 34 bassins en eau en 2021.

Marne et Gondoire intervient également lors de pollution de cours d'eau ou de bassins. Ainsi en 2021, elle a procédé, par l'intermédiaire de son fermier VEOLIA, à une dépollution aux hydrocarbures de l'étang de la Loy à Gouvernes et aux eaux usées au niveau du ru de la Brosse à Bussy-Saint-Martin.

Le service assainissement réalise aussi selon la localisation des contrôles pour vérifier la conformité des installations d'assainissement.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Contribue à la lutte contre
la pollution des cours d'eau

Prélèvement phytoplancton
Bassin des corbins à Montévrain

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de prélèvements par an
- Évolution de l'état des cours d'eau par le suivi de critères spécifiques types NH4+

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants du territoire, bureaux d'études, pêcheurs et services de l'État

COÛT DE L'ACTION

61 666 € HT



RÉOUVERTURE DU RU DU BICHERET À MONTEVRAIN



Ouvrir le cours d'eau au niveau de son exutoire sur sa partie busée

Créer une zone d'expansion des crues et d'une zone humide associée

Restaurer les habitats rivulaires et milieux associés

Requalifier l'exutoire au niveau de la berge de la Marne par des techniques végétales

Atténuer les désordres hydrauliques sur l'aval du ru du Bicheret

Compte tenu des désordres hydrauliques constatés sur l'aval du ru du Bicheret à Montévrain, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a engagé une étude pour la remise à ciel du cours d'eau sur un linéaire de près de 100 mètres avec le maintien de la continuité piétonne au-dessus du ru du Bicheret le long de la berge de la Marne.

Cette étude a été finalisée en 2021 ainsi que les études connexes (études géotechniques, inventaires chiroptères, sondages destructifs).

Les travaux ont commencé en octobre 2021, en dehors de la période favorable pour la faune présente sur le secteur d'étude.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Restaure le milieu comme annexe hydraulique du cours d'eau tout en diminuant les désordres hydrauliques du secteur



En permettant l'accès au site à la promenade

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Linéaire du ru rouvert : 97ml
- Surface de zones humides créée
- Correction des désordres observés

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associées : Département de Seine-et-Marne, commune de Montévrain, Agence de l'Eau Seine Normandie, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France, Voies navigables de France.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants et usagers du chemin de promenade en berge de Marne

COÛT DE L'ACTION

583 692 € HT

Coût des travaux

PPI ASSAINISSEMENT

PROGRAMME PLURIANNUEL
D'INVESTISSEMENT POUR LES TRAVAUX
D'ASSAINISSEMENT



Desservir, par un réseau de collecte des eaux usées, l'ensemble des habitations situées en zone d'assainissement collectif

Mettre en séparatif (réseaux eaux usées/eaux pluviales) l'ensemble des réseaux unitaires présents sur le territoire

Accompagner les riverains dans leurs travaux de mise en conformité des installations intérieures afin d'optimiser au maximum les taux de raccordement et de mise en conformité

Réhabiliter les réseaux d'assainissement dégradés

Mettre en œuvre des ouvrages de prétraitement des eaux pluviales avant leur rejet dans le milieu naturel

Atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau du territoire

Depuis 2008, la mise en œuvre des travaux d'assainissement repose sur un programme pluriannuel d'investissement (PPI) qui a été établi grâce notamment aux schémas directeurs d'assainissement de chaque commune, au diagnostic général des réseaux mené par le SIAM (2012-2014) et à l'étude d'Avant-Projet Général (2008) qui a permis d'établir une hiérarchisation des travaux en fonction des risques de pollution et des bassins versants (travaux réalisés de l'aval vers l'amont).

À ce jour, un PPI a été élaboré par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire afin de déterminer les travaux à réaliser sur la période de 2015 à 2022 comprenant un investissement ambitieux de 38 millions d'euros.

Celui-ci sera mis en œuvre conformément à la charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement ainsi qu'à la charte du développement durable dans le cadre de la politique de l'eau du département.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Lutte contre la pollution
des cours d'eau



Favorise la mise en conformité
des installations des riverains

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Suivi écologique des cours d'eau
- Taux de raccordement au réseau public d'assainissement
- Taux de conformité des raccordements

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire en tant que maître d'ouvrage avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et du Département de Seine-et-Marne.

LES PUBLICS CIBLES

Les habitants du territoire

COÛT DE L'ACTION

38.3 M € HT sur 8 ans (2015-2022)

Réseau de type séparatif



Réseau de type unitaire



MARQUAGES "ICI COMMENCE LA MARNE"



Sensibiliser les citoyens aux bons gestes avec un message qui interpelle

Prévenir les pollutions du milieu aquatique

Le territoire de Marne et Gondoire est régulièrement confronté à des pollutions de ses cours d'eau et étangs consécutives à des déversements de déchets ou de produits chimiques directement dans les avaloirs (grilles) d'eaux pluviales.

C'est pour cette raison que l'intercommunalité a souhaité rappeler à la population que les eaux pluviales recueillies par les avaloirs sont directement connectées au milieu naturel récepteur, les cours d'eau. La campagne de sensibilisation " Ici commence la Marne ", mise en place en 2019 et poursuivie en 2021 a permis de rappeler les bons gestes, à savoir de ne plus rien jeter dans les avaloirs (produits chimiques, mégots etc.). Le message " Ici commence la Marne - Ne rien jeter " est ainsi appliqué à l'aide de pochoirs au niveau des avaloirs visibles, sensibles.

En 2021, 6 communes ont bénéficié de cette campagne : Montévrain, Bussy-Saint-Georges, Chalifert, Gouvernes, Bussy-Saint-Martin et Ferrières-en-Brie.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise les habitants à la
préservation des milieux naturels



Favorise la prise de conscience
sur l'importance des petits
gestes

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de communes ayant fait l'objet de marquages : 6 en 2021

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants

COÛT DE L'ACTION

72 € HT

L'ÉCHO LOGIQUE



Sensibiliser les habitants et les agents de la collectivité et des communes du territoire à l'environnement

Promouvoir les gestes écoresponsables

Mettre en avant les actualités environnementales auprès d'un public non averti

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire effectue une veille de l'actualité environnementale sur l'échelle nationale et locale. Cette veille est partagée auprès des agents de la collectivité et des habitants par l'intermédiaire d'une parution bimensuelle : l'Écho Logique. L'information y est traitée sous forme d'infographie. Plusieurs thèmes ont été abordés en 2021, tels que le service unique de rénovation énergétique et le fil de l'eau.

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de clics sur les liens de la parution
- Nombre de participants aux événements ou actions proposées

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Collaboration avec l'ensemble des éco-organismes du territoire et des différents acteurs institutionnels tels que l'ADEME, Eco-emballages, le Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit, Bruitparif, le Département de Seine-et-Marne et la Région Île-de-France.

LES PUBLICS CIBLES

Particuliers, entreprises, copropriétaires, habitants, etc.

COÛT DE L'ACTION

0 € HT

(création en interne, diffusion numérique)

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Promeut les gestes écoresponsables



PARTIE III
LA COHÉSION SOCIALE
& LA SOLIDARITÉ
ENTRE LES TERRITOIRES
& LES GÉNÉRATIONS

FRANCE SERVICES



Réduire les fractures territoriales et sociales

Garantir l'accès de tous au droit commun

Accompagner et former à l'usage du numérique

Aider dans les démarches administratives

France services délivre une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne (prestations sociales, accès à l'emploi, transports, énergie, prévention santé, accès aux organismes d'accompagnement à l'entrepreneuriat et à la création d'association, etc.). De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, l'établissement offre une présence humaine et des outils numériques.

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a obtenu le label France services le 30 janvier 2021. La maison France services de Marne et Gondoire est installée au sein du quartier prioritaire de la politique de la ville à Orly Parc à Lagny-sur-Marne dans les locaux du centre socio-culturel Mix'City. Elle permet ainsi d'assurer une présence de proximité et offre à tous les habitants du territoire de Marne et Gondoire une aide, une écoute et un accompagnement de qualité dans leurs démarches de la vie quotidienne.

Depuis 2020, deux référents accompagnent les usagers dans leurs démarches administratives. En 2021, 3031 personnes ont été accompagnées dans leurs démarches d'accès aux droits.





Lutte contre l'exclusion
et l'isolement

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 3031 personnes accompagnées dans leurs démarches en 2021

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale : neuf opérateurs nationaux partenaires du programme national interviennent à la maison France services de Marne et Gondoire : Pôle emploi, la Caisse nationale d'assurance maladie, la Caisse nationale d'assurance vieillesse, la Caisse nationale des allocations familiales, la Poste, la préfecture et la sous-préfecture, l'Agence nationale des titres sécurisés, la Direction départementales des finances publiques et la Mutuelle sociale agricole. Les collectivités, les associations d'accès aux droits ou de défense des usagers sont également des partenaires incontournables de France services.
- Démarche transversale en favorisant l'accès au droit commun pour tous les habitants du territoire, notamment les habitants du quartier prioritaire Orly Parc, des territoires ruraux et pour les femmes victimes de violences conjugales du territoire et en luttant contre l'image négative du QPV (ouverture du quartier vers l'extérieur).

LES PUBLICS CIBLES

Habitants du territoire, femmes victimes de violences, acteurs associatifs et institutionnels

COÛT DE L'ACTION

La mise en place de cette action s'inscrit dans le cadre des priorités établies par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires et par la Caisse des Dépôts.

Le coût de cette action se limite aux salaires des animateurs France services et à leurs formations.



ACTION POUR L'OFFRE DE SOIN ET LA PRÉVENTION SANTÉ



Maintenir une offre de soin étoffée et diversifiée face aux départs en retraite de professionnels et à la croissance démographique du secteur

Améliorer le parcours de soin du patient par une prise en charge pluridisciplinaire et favoriser les pratiques innovantes

Renforcer l'égalité territoriale et sociale dans l'accès aux soins

Participer à la prévention dans les domaines prioritaires

L'Île-de-France fait partie des régions de France les plus exposées au non-remplacement des médecins partant en retraite. Marne et Gondoire entend tirer parti de son cadre de vie, de son réseau de transports, de son centre hospitalier de premier plan et de son tissu médico-social dense pour favoriser les installations. La communauté d'agglomération investit dans les structures de groupe, mode d'exercice prisé par les professionnels médicaux et paramédicaux pour faire face aux nouveaux besoins des habitants.

La maison de santé pluriprofessionnelle Simone Veil, édifée par la communauté d'agglomération, a ouvert ses portes en 2019 à Lagny-sur-Marne dans le Parc Saint-Jean, ancien site de l'hôpital. Le bâtiment de 770 m² est loué aux professionnels de santé réunis en SISA (société interprofessionnelle de soins ambulatoires). L'équipe comprend trois médecins généralistes, deux infirmières, une sage-femme, deux orthophonistes, une psychiatre, un kinésithérapeute, une diététicienne et un pédicure-podologue. Des locaux sont encore disponibles pour trois nouveaux médecins et des kinésithérapeutes. D'autres cabinets regroupés vont ouvrir afin de compléter l'offre de soin sur le territoire, notamment à Dampmart où la communauté d'agglomération restaure 650 m² d'anciens locaux industriels pour ouvrir un pôle qui rassemblera une douzaine de professionnels de santé comprenant médecins, infirmière et kinésithérapeutes, projet porté par la commune. Les travaux sont en cours, la livraison de l'établissement est prévue pour 2022.

La maison de santé le long de la nouvelle rue Simone Veil en octobre 2019

En 2021, l'intercommunalité a également soutenu la ville de Lagny-sur-Marne pour l'ouverture d'un centre de vaccination à la salle polyvalente du Totem. Les professionnels de santé réunis au sein de l'association Liens santé 77 l'ont organisé et s'y sont relayés pour y assurer les vaccinations. 59 327 vaccinations ont été réalisées au centre du 8 janvier au 22 octobre. Des journées de vaccination ont également été organisées dans les autres communes et vers les publics ne pouvant se déplacer (maisons de retraite entre autres).

En partenariat avec le Grand hôpital de l'est francilien, la communauté d'agglomération a organisé des dépistages VIH, hépatites, syphilis devant les gares de Bussy-Saint-Georges et Lagny-Thorigny le 15 juin et le 1^{er} juillet 2021. 130 prises de sang ont été réalisées. L'association Aides réalisait aussi des TROD (tests rapides).



© Thomas Umiastowski

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Renforce l'accès aux soins
des habitants

16 communes de Marne et Gondoire font l'objet d'une vigilance accrue des autorités de santé pour l'accessibilité aux médecins généralistes (zones jaunes et rouges).

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

Professionnels de santé

- Nombre de professionnels établis dans la maison de santé pluriprofessionnelle : 12 en 2021
- 59 327 vaccinations réalisées au centre de Totem
- Type et nombre d'actions de santé publique menées par an, évolutives en fonction des pathologies constatées : 130 prises de sang dans le cadre des 2 journées de dépistage

Patientèle

- Volume, évolution, composition, satisfaction

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et les professionnels de santé réunis en société interprofessionnelle de soins ambulatoires.
- Partenaires associés : Agence régionale de santé, Département de Seine-et-Marne, Assurance maladie de Seine-et-Marne, Union régionale des professionnels de santé, réseaux de santé, Grand hôpital de l'est francilien, Liens santé 77, association Aides, ville de Lagny-sur-Marne.
- Stratégie d'amélioration continue au travers d'échanges et de réunions régulières entre les professionnels de la maison de santé et entre l'agglomération et les professionnels. Adaptations en fonction de la montée en charge et des retours des professionnels et des usagers.
- Modèle dont l'évaluation concourra à la définition d'initiatives pour l'offre de soin en d'autres points du territoire.

LES PUBLICS CIBLES

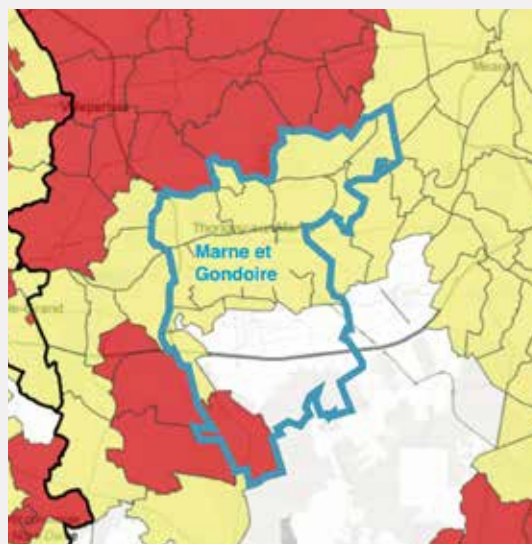
Habitants du cœur urbain, porteurs de pathologies chroniques

COÛT DE L'ACTION

3 000 000 € HT

Subvention du Conseil départemental de Seine-et-Marne : 1 000 000 €
(Contrat intercommunal de développement)

Subvention de l'Agence régionale de santé : 250 000 € (protocole ARS - URPS)



MÉDIATION PAR LES PAIRS



Participer à la lutte contre les violences et incivilités scolaires

Valoriser les actions du vivre ensemble

Former les élèves de l'élémentaire à la médiation

Désigner des médiateurs "élèves" au sein des établissements

Apaiser les tensions et résoudre les problèmes rencontrés dans la cour de l'école

La mise en place du contrat de ville de Marne et Gondoire a permis d'expérimenter des actions dont certaines ont été par la suite étendues sur le territoire.

La médiation par les pairs a été mise en place en 2017 en partenariat avec l'école Fort du Bois à Lagny-sur-Marne. Depuis cette année, cette action a été étendue à des écoles installées dans les communes de Montévrain, de Thorigny-sur-Marne et de Pomponne. Cette action se déroule au sein de 6 écoles élémentaires en partenariat avec l'Éducation nationale.

La médiation est un outil essentiel pour apaiser les tensions. À travers la formation par un médiateur, la communauté d'agglomération a voulu participer à la lutte contre les violences, les incivilités scolaires et à la valorisation des actions du vivre ensemble en formant, dès le plus jeune âge, les élèves à la médiation.

La formation des élèves permet de laisser parler les enfants librement, d'apaiser et de résoudre les problèmes rencontrés dans la cour de l'école.

L'enfant prend l'habitude de ne plus régler les difficultés à travers la violence mais à travers l'échange. La remise d'un brassard à l'issue de la formation des élèves permet d'être reconnu par les autres élèves comme étant facilitateur de résolution de conflits.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Apaise le climat scolaire

Facilite le vivre ensemble

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 116 élèves-médiateurs en 2021 dans six écoles du territoire
- Mobilisation des élèves, parents, acteurs
- Ressenti de l'amélioration du climat scolaire par les élèves, parents, acteurs

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Les élèves d'établissements scolaires

COÛT DE L'ACTION

4 100 € HT



CINÉ-DÉBAT "RIXES" ET ATELIER "DESCENTE DE MOTS"



Lutter contre toutes les formes de violences dans les quartiers populaires

Rapprocher la population des forces de sécurité

Sensibiliser les jeunes et leurs familles aux phénomènes de bandes

Instaurer un dialogue entre les forces de police et la population

Prévenir les phénomènes de bandes

Sensibiliser les jeunes aux risques encourus

Assurer une présence des professionnels de terrains à des horaires atypique

Apprendre à gérer ses émotions à travers l'écriture "Libérer la parole"

Favoriser la rencontre et le dialogue entre jeunes issus de différents quartiers sensibles au sein d'une structure centrale

Ce projet s'adresse aux jeunes de 10 à 25 ans et leurs familles. L'objectif est de sensibiliser les jeunes aux phénomènes de bandes en allant à leur rencontre par l'intermédiaire de ce projet ciné-débat avec la projection de la série documentaire " Rixes ".

L'événement est précédé de maraudes pour sensibiliser les jeunes à ce projet, favoriser les échanges et les accompagner dans leur vie citoyenne. Ainsi, 6 journées d'interventions se sont tenues dans les 3 quartiers sensibles de Lagny-sur-Marne dont le quartier Orly-Parc en amont de la projection du documentaire qui a eu lieu le 13 juillet, en présence du chef de la police municipale de Lagny, d'élus et des services municipaux.

Plusieurs temps d'échanges ont été prévus en amont et à la suite de la diffusion du documentaire, de 20h à 22h, afin de débattre du sujet au sein même des quartiers concernés et d'investir le domaine public. Cette action est enrichie par un rappel juridique en matière du droit des mineurs pour informer des conséquences pénales qui incombent aux auteurs ou spectateurs de violences.

À l'issue de ce premier temps d'action, le médiateur social de la communauté d'agglomération a accueilli les jeunes dans un projet d'écriture intitulé "Descente de mots" animé par Adama Camara, en partenariat avec la ville de Lagny-sur-Marne ainsi que les polices municipale et nationale. Grâce à l'atelier d'écriture, les jeunes sont invités à échanger sur la vie dans leur quartier et sur leurs rapports aux institutions, à "libérer la parole" dans un espace dédié, accompagné par un animateur qui veille à rétablir le lien entre forces de police et les jeunes. En "libérant la parole", les jeunes sont incités à s'interroger sur leur devenir et leur projet professionnel.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Agit en faveur de la
tranquillité publique

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 58 jeunes rencontrés lors des 6 interventions “ médiation de rue ”
- 29 jeunes présents lors de la soirée visionnage du documentaire le 13 juillet
- Le projet “Descente de Mots” accueille 17 jeunes du 14 à 27 ans

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire avec le prestataire Adama Camara.
- Démarche partenariale avec la ville de Lagny-sur-Marne et avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires pour une partie du financement.
- Cette action est inscrite au sein du contrat intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Jeunes âgés de 10 à 25 ans habitants le territoire de Marne et Gondoire

COÛT DE L'ACTION

15 000 €

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE



Se conformer aux obligations du schéma départemental

Contribuer à l'insertion et à la scolarisation des populations de gens du voyages

Faciliter l'accueil des populations de gens du voyage et leur sédentarisation

Au titre de ses compétences obligatoires, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire doit assurer la réalisation, l'entretien et la gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux pour les gens du voyage.

L'intercommunalité gère des aires inscrites dans le schéma départemental pour l'accueil des gens du voyages réparti comme suit : une aire d'accueil à Saint-Thibault-des-Vignes (30 places) une seconde à Lagny-sur-Marne (20 places) avec des terrains familiaux (20 places) et une aire de grand passage située à Saint-Thibault-des-Vignes.

En 2021, la communauté d'agglomération est intervenue sur les deux sites notamment pour des travaux de voirie et de sécurisation.

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 6 groupes accueillis sur l'aire de grand passage de mai à septembre 2021 soit 583 caravanes pour 88 jours d'occupation de l'aire de grand passage située à Saint-Thibault-des-Vignes.
- 16 960 jours d'occupation en 2021 sur les aires d'accueil des gens du voyage de Saint-Thibault-des-Vignes et de Lagny-sur-Marne

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires : Gestionnaires, État, CAF, Département, Région, communes, associations.

LES PUBLICS CIBLES

Gens du voyage

COÛT DE L'ACTION

155 000 € TTC en 2021

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise l'intégration des populations itinérantes dans la société

Contribue à garantir un accueil adapté aux gens du voyage



AMÉLIORATION DU PARC PRIVÉ ANCIEN DÉGRADÉ



Conseiller et informer les copropriétaires sur le fonctionnement de la copropriété

Accompagner dans le choix d'un architecte

Désigner un administrateur judiciaire avec l'aide d'un avocat

Organiser des réunions d'information auprès des copropriétaires en présence de leur gestionnaire d'immeuble

Financer les études

Coordonner l'action avec les communes

Aider aux recherches de subventions

Le territoire de Marne et Gondoire compte un parc privé potentiellement indigne concentré essentiellement dans les centres anciens. À cela s'ajoute la présence de quelques bailleurs indéliçats dont le contrôle s'effectue grâce à la mise en place du permis de louer.

Conscient de cela, la communauté d'agglomération mène une action de lutte contre l'habitat indigne grâce à la mise en place d'un partenariat auprès des gestionnaires d'immeuble et du conseil syndical des copropriétés en difficulté.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Lutte contre l'habitat
indigne

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

Mise en œuvre de procédures de péril

- Collégien : 1 péril "ordinaire"
- Dampmart : 1 péril "imminent" et 1 péril "ordinaire"
- Ferrières-en-Brie : 1 péril "ordinaire"
- Lagny-sur-Marne : 3 périls "imminents"
- Montévrain : 1 péril "imminent"
- Pontcarré : 1 péril "imminent"

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire au titre du pouvoir de police spéciale.
- Démarche partenariale avec les syndicats, le conseil syndical, soliha77, l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), les mairies (service logement, foncier et urbanisme).
- Stratégie d'amélioration continue : une réflexion est en cours afin de mettre en place une étude pré-opérationnelle urbaine sur la copropriété dégradée au niveau du cœur urbain.

LES PUBLICS CIBLES

Copropriétaires, habitants, commerces

COÛT DE L'ACTION

48 270 € HT Étude pré-opérationnelle du Programme Local de l'Habitat (PLH)

10 285 € HT Frais de procédures (avocats, huissiers, experts) : 10 285 € HT

LE PERMIS DE LOUER



Interdire la location de logements portant atteinte à la salubrité

Permettre à chaque locataire d'un logement privé de bénéficier d'un logement décent et de créer un climat de confiance avec le propriétaire

Bénéficier d'une connaissance précise de l'état du parc de logements privés

Développer un partenariat pérenne avec la commune favorisant le repérage des logements qui ne sont pas en état d'être mis en location

Permettre aux propriétaires bailleurs de bénéficier d'un accompagnement concernant la gestion de leur logement

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a mis en place le 1^{er} juin 2019, le dispositif d'autorisation préalable de mise en location de logement. Dotée de la compétence Habitat, la communauté d'agglomération a pour rôle de structurer l'équilibre de l'habitat sur l'ensemble des communes de son territoire.

Le dispositif

L'autorisation préalable de mise en location de logement également appelée "permis de louer" est un outil de la loi ALUR (article 92) permettant de lutter contre l'habitat indigne.

Les communes de l'agglomération souhaitant adhérer à ce dispositif doivent au préalable déterminer un périmètre d'intervention. Ce dispositif ne peut s'appliquer sur la totalité de la commune. Le choix du périmètre doit être motivé par des problématiques d'habitat insalubre identifiées au préalable.

Une fois le périmètre validé par la commune, la communauté d'agglomération prend une délibération afin d'acter l'adhésion de la commune au dispositif et le périmètre.

La prise d'effet de la délibération a lieu dans les 6 mois à compter de celle-ci.

Les logements concernés sont exclusivement situés dans le parc privé.

La procédure

Un propriétaire bailleur louant un logement situé dans les périmètres désignés dans les délibérations doit déposer une demande d'autorisation pour une nouvelle mise en location en mairie.

Les services municipaux réceptionnent le dossier et délivrent un récépissé au demandeur dans le cas où le dossier est complet.

Les services municipaux transmettent les dossiers aux services de l'agglomération. La collectivité instruit le dossier et le transmet au prestataire qui réalise une visite du logement et produit un rapport.

Sur la base de ce rapport, l'intercommunalité prend une décision et la notifie au propriétaire via un arrêté.

Les communes adhérentes au dispositif

- Depuis le 1^{er} juin 2019 : Collégien, Lagny-sur-Marne, Montévrain
- Depuis le 1^{er} décembre 2019 : Dampmart, Ferrières-en-Brie, Saint-Thibault-des-Vignes
- À partir du 1^{er} avril 2020 : Jablines, Thorigny-sur-Marne
- Depuis le 1^{er} octobre 2020 : Chalifert

Les communes de Gouvernes, Lesches, Bussy-Saint-Georges et Pomponne rentreront dans le dispositif en 2022.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Dresse un état de lieux des logements permettant d'apporter aux propriétaires bailleurs une assurance de la conformité du logement et de sa consommation (fuites d'eau éventuelles, présence de plomb, etc.)



Garantit un logement digne et décent pour chaque locataire d'un logement privé



Permet de déceler les problématiques de surconsommation énergétique

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

Au 1^{er} octobre 2021 :

- 255 dossiers traités dont 226 accords et accords sous réserve et 29 refus

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : communes, Soliha77, agences immobilières.
- Des groupes de travail réguliers sont organisés entre les parties prenantes.

LES PUBLICS CIBLES

Propriétaires bailleurs du parc privé, locataires du parc privé, agences immobilières du territoire

COÛT DE L'ACTION

195 € HT par dossier



LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)



Suivre les actions retenues du plan partenarial de gestion de la demande et de la convention intercommunale d'attribution (CIA)

Instaurer un droit à l'information du demandeur de logement social, grâce à un service d'information et d'accueil du demandeur

Favoriser la mixité sociale dans les quartiers et au sein des immeubles

Mettre en place une gestion partagée, entre réservataires, des demandes de logement social sur une même intercommunalité, via l'utilisation du système national d'enregistrement (SNE) et la définition d'une gouvernance partenariale sur la gestion de la demande

Créée en 2015, conformément aux obligations de la loi ALUR, la CIL élabore et suit la politique de peuplement intercommunale. Cette instance de travail, coprésidée par l'agglomération et l'État, respectivement représentés par le Président et le Sous-Préfet est composée de 3 collègues (collectivités territoriales, professionnels et usagers).

La CIL doit concevoir la convention intercommunale d'attribution. Celle-ci se décline ensuite en conventions prévoyant notamment des objectifs de mixité sociale et d'équilibre territorial.

La CIL est également associée à l'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande de logement social (PPGD), qui doit notamment définir les règles d'enregistrement et le délai maximal de réception des demandeurs.

Ce plan, élaboré par la communauté d'agglomération en concertation avec les communes, doit aussi aller plus loin et fixer les modalités d'un système de gestion partagée de la demande et d'un service d'information et d'accueil des demandeurs.

L'élaboration du plan partenarial s'est effectuée à travers plusieurs temps de travail collaboratifs qui ont permis de définir, consolider et valider collectivement les éléments de diagnostic et les orientations du document. Dans un premier temps à travers des questionnaires (transmis en novembre 2016), des entretiens complémentaires, puis via plusieurs groupes de travail partenariaux, en décembre 2016 et janvier 2017.

Afin de poursuivre la mise en place de ces actions, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire se fait accompagner par le bureau d'étude HTC / EOHS pour une durée de 6 ans soit jusqu'en 2025.

La mission principale de ce prestataire est de réaliser un diagnostic complet du territoire sous forme d'observatoire, de réaliser les bilans de la CIA et du PPGD et animer la commission de coordination. Ce travail se fera par des animations d'ateliers et la mise en place de plaquette d'information logement.

Un comité de pilotage CIL a eu lieu le 1er juin 2021 en présence du Sous-Préfet de Seine-et-Marne et du Président de l'intercommunalité au cours duquel les membres se sont exprimés en faveur de la mise en œuvre du dispositif dit de "la cotation de la demande de logement social" (réforme de l'État issue de la loi évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ou loi ÉLAN du 23/11/2018).

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise l'accès au logement pour tous

Favorise l'accueil du public en difficulté en lui fournissant un droit à l'information

Crée des lieux d'accueil mutualisés à l'échelle intercommunale

Favorise le relogement du public prioritaire en partenariat avec l'ensemble des réservataires logements

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Une fois par an, après avis de la CIL, la communauté d'agglomération délibère sur le bilan de la mise en œuvre du plan partenarial.
- Trois ans après l'adoption du plan partenarial, un bilan de sa mise en œuvre sera réalisé par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Co-pilotage de l'action par le Préfet et le Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec l'ensemble des communes et en particulier celles disposant de logements sociaux, les organismes HLM présents sur le territoire et membres de la CIL (Trois Moulins Habitat, Office Public de l'Habitat de Seine-et-Marne, ICF La Sablière, Antin Résidences, la Résidence Urbaine de France, Les Foyers de Seine-et-Marne, EFIDIS, OSICA, Vilogia, Groupe Valophis, Emmaüs Habitat), Action Logement, les services de l'Etat représentés par la Direction départementale de la cohésion sociale de Seine-et-Marne et les autres partenaires œuvrant en faveur de l'accès au logement social (Maison des Solidarités, Relais Jeunes 77, La Rose des Vents, SOLIHA, Empreintes 77, AIPI, Familles de France).

LES PUBLICS CIBLES

Habitants du territoire, services logements du territoire et centres communaux d'action sociale, bailleurs et associations qui œuvrent pour le public défavorisé

COÛT DE L'ACTION

208 820 € HT

DISPOSITIF PASS'EAU



Contribuer au “droit à l'eau”

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et son délégataire pour l'adduction d'eau potable (la SAUR) entendent coopérer étroitement afin d'assurer la mise en œuvre du “droit à l'eau” (droit de chacun à accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables) prévu à l'article n°2006-1772 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 (LEMA) et l'amélioration du dispositif d'aide aux clients particuliers en difficulté de paiement de leurs factures d'eau prévu dans le décret n°2008-720 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'eau.

Cette volonté se décline concrètement par la mise en œuvre du dispositif appelé Pass'eau. Ce dispositif, conçu par la SAUR, s'adresse aux personnes en grande fragilité économique et permet d'apporter un soutien ponctuel à ces personnes par la déduction d'une partie du montant de leur facture.

Les centres communaux d'action sociale (CCAS) ont pour vocation d'aider et d'apporter une assistance aux personnes démunies, notamment par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes. C'est pourquoi les CCAS sont les entités les mieux placées pour décider de l'éligibilité des foyers concernés par le dispositif Pass'eau. Ainsi, la mise en place de l'aide ne nécessite donc aucune participation de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire ou de la SAUR dont les interventions se limitent à la coordination du dispositif.

Aider les personnes en difficulté financière

Le contrat d'affermage en cours prévoit l'abondement, par le délégataire, d'une enveloppe annuelle afin d'alimenter le dispositif Pass'eau. Le montant annuel de cette enveloppe est fixé à 5 000 € par année civile pour l'ensemble des cinq communes concernées (Chanteloup-en-Brie, Chalifert, Lesches, Ferrières-en-Brie et Montévrain), communes couvertes par le contrat de délégation de service public, établi entre Marne et Gondoire et la SAUR.

Ce montant global annuel est accordé aux CCAS sous forme de “jeton”, dont la valeur unitaire est proposée à 25 €, correspondant au montant (hors taxes) de la part fixe annuelle de la facture d'eau pour un usager considéré comme domestique (diamètre de compteur de 15-20 mm).

Le nombre de jetons attribué à chaque CCAS est ajusté chaque année au prorata de la population totale INSEE de chaque commune.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Apporte un soutien
aux personnes démunies

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de dossiers déposés par commune : 5 (*Ferrières-en-Brie*)

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Coordination du dispositif : Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et SAUR.
- Décideur de l'éligibilité des foyers : les Centres Communaux d'Action Sociale.

LES PUBLICS CIBLES

Usagers du service public d'eau potable des communes de Chanteloup-en-Brie, Chalifert, Ferrières-en-Brie, Lesches et Montévrain

COÛT DE L'ACTION

5 000 € HT par an



LE PROJET CRESCEND'O



Développer sur les moyen et long termes un épanouissement individuel et collectif durable des enfants les plus éloignés de la culture

À travers la pratique musicale des enfants, développer le lien au sein des familles et entre les familles

Soutenir la fonction parentale en renforçant les liens parents-enfants par un travail mené conjointement en atelier

Initier un travail pédagogique innovant au sein des territoires partenaires par l'association de compétences éducatives complémentaires

À l'occasion de la rentrée scolaire 2019, l'intercommunalité a lancé, pour une période de trois ans, un projet d'apprentissage intensif de la pratique orchestrale destiné aux jeunes habitants du territoire ayant un accès limité aux conservatoires et voulant s'initier à la pratique instrumentale en orchestre. Baptisé "Crescend'O", ce projet s'inscrit ainsi dans la continuité du projet "Demos" mené de 2016 à 2019 par un partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, les communes du territoire et la Philharmonie de Paris/Cité de la musique.

Le projet croise les compétences de la communauté d'agglomération "politique de la ville" et "enseignement artistique" mais aussi les compétences éducative et sociale des 4 communes partenaires impliquées. En effet, la démarche associe une pédagogie collective fondée sur la pratique instrumentale et un suivi social très appuyé. Elle implique donc, outre les musiciens professionnels, de nombreux experts du champ social.

Sont concernés 4 groupes de 12 enfants de 7 ans répartis sur le territoire à Lagny-sur-Marne, Montévrain, Saint-Thibault-des-Vignes et Thorigny-sur-Marne, le tout constituant l'orchestre "Crescend'O" (environ 48 enfants).

Le projet a duré 3 ans (octobre 2019 à juin 2021).



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Lève les freins sociaux
et fait évoluer les représentations
liées à l'image de la
musique classique

Stimule le développement
personnel de chaque enfant

Favorise la pérennisation
des pratiques individuelles,
en particulier dans
les conservatoires

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'enfants inscrits : 48
- Nombre de départs en cours de dispositif et raisons des départs
- Évolution des comportements des enfants, de leur attention, de l'estime de soi, de l'écoute de l'autre et de soi, de la qualité des relations au sein de la famille, entre les familles, etc.
- Qualité du partenariat entre les intervenants musicaux et sociaux
- Nombre et qualité des productions musicales en public (en groupe et au complet)

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires opérationnels : Lagny-sur-Marne, Montévrain, Saint-Thibault-des-Vignes et Thorigny-sur-Marne.
- Financeurs de l'action : l'État, Commissariat général à l'égalité des territoires, la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne.

LES PUBLICS CIBLES

Enfants éloignés de la culture

COÛT DE L'ACTION

100 000* € HT / an pendant 3 ans

État (10 000 € / an) ; Commissariat général à l'égalité des territoires (2 000 € / an), la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne (16 000 € / an)

Reste à charge de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire environ 72 000 €.

** Hors apport en nature des communes (mises à disposition référents projet et terrain, locaux de répétition, etc.).*



LE JARDIN PARTAGÉ & LA GRAINOTHEQUE

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE DAMPMART



Créer des liens sociaux et intergénérationnels au travers du jardinage et des actions participatives

Faire de la bibliothèque un lieu de partage au cœur de la ville

Accueillir des groupes d'enfants du centre de loisirs

Développer le tissu associatif et solidaire

Inauguré au mois de mai 2018, ce lieu ouvert à tous offre au public un jardin dans lequel chaque personne est invitée à venir planter, récolter, construire des modules en lien avec le jardin, arroser, échanger ses connaissances en matière de jardinage. Sur un terrain de 300 m², quatre bacs hors sols ont été construits avec des matériaux de récupération.

Certains espaces du terrain ont été aménagés avec ajout de terre végétale afin d'y accueillir des plantations de fleurs, de fruits et de légumes. De nombreux ouvrages documentaires ont été achetés afin de valoriser le projet.

La grainothèque installée à l'intérieur de la bibliothèque permet aux usagers de partager leur graines, d'en déposer, de se servir. Le troc facilite la circulation des semences en dehors de tout circuit commercial. Les semences déposées dans la grainothèque sont des graines non stériles et réutilisables d'années en années, contrairement aux graines achetées en magasin.

Les semences de légumes anciens ou rares sont collectées afin d'être préservées, partagées. Cette action permet au public de redécouvrir des variétés méconnues.

Le jardin partagé est autonome en eau grâce à une cuve installée pour recueillir les eaux de pluie. Un composteur a également été mis en place sur le terrain afin de préparer les cultures de l'année prochaine. Le jardin ne nécessite ni d'insecticides, ni de graines anti-limaces.

L'activité de jardinage permet de créer un lien entre les différents publics. Les connaissances et pratiques des plus anciens animent les discussions et permettent aux enfants comme aux adultes moins expérimentés dans l'art du jardinage de s'initier et de se perfectionner. Lors des vacances estivales plusieurs habitants du village se sont portés volontaires pour l'arrosage du lieu. L'activité du jardin est vectrice de rencontres.

Chaque année, une journée dédiée aux premières plantations de printemps permet au public de prendre part à la vie du jardin. Des actions culturelles en lien avec la biodiversité, des projections de films y sont proposées.

Le tissu associatif a été important dans la réussite du projet. Les autres jardins partagés du territoire, en particulier le Jardin des Bordes à Thorigny-sur-Marne et la serre municipale de Lagny-sur-Marne ont mis à disposition leurs installations au projet pour les semis d'hiver. Certains matériaux nécessaires ont été prêtés ou donnés.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise aux enjeux du développement durable, à la biodiversité



Favorise une présence accrue d'oiseaux, papillons et insectes

Préserve et favorise la transmission de semences de légumes anciens ou rares

Crée un jardin écoresponsable

Participe à la sauvegarde de l'abeille locale



Offre un cadre de lecture agréable

Fait découvrir des variétés inconnues

Crée un espace convivial



Facilite la circulation des graines par le troc

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Statistiques de fréquentation de la bibliothèque de Dampmart
- Satisfaction des usagers

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale : aide de la municipalité de Dampmart, de l'association locale "Les Incroyables Comestibles Lagny et alentours" et de nombreuses forces vives mobilisées pour le projet.

LES PUBLICS CIBLES

Usagers de la bibliothèque, enfants du centre de loisirs de Dampmart, habitants de la commune (hors inscription au réseau de médiathèques), partenaires associatifs en lien avec la préservation de la biodiversité

COÛT DE L'ACTION

Budget de fonctionnement : 200 € TTC par an.



TRANSPORT À LA DEMANDE

MISE EN ŒUVRE



Assurer une desserte fine du territoire de Marne et Gondoire et des territoires voisins

Répondre aux besoins de mobilité qui ne peuvent pas être satisfaits par l'offre de transport public régulière

Compléter l'offre de mobilité en heures creuses et dans les zones peu denses

Le territoire bénéficie d'une offre de transport public attractive, notamment à travers les 25 lignes régulières du réseau Pep's. Néanmoins, des besoins en déplacement subsistent et ne peuvent pas être assurés par le réseau classique, notamment en raison de la faible densité à desservir.

Le Transport à la Demande (TAD) est la solution de mobilité qui a été créée en janvier 2017, pour offrir une alternative à l'offre de transport existante sur le territoire, en heures creuses ou dans les zones non desservies par les lignes de bus régulières.

La spécificité de ce mode de déplacement par rapport aux lignes régulières réside dans la nécessité de réserver son trajet pour déclencher les courses choisies sur un circuit donné. Autrement dit, la navette ne passe que si une course a été réservée sur un itinéraire.

Ouvert à tous, accessible aux personnes à mobilité réduite et en situation de handicap, ce service de transport s'effectue au moyen d'une navette de 9 places.

Le service se compose de 4 destinations, chacune disposant d'arrêts et horaires prédéfinis sur une amplitude horaire variable :

- Les gares
- Le Grand Hôpital de l'Est Francilien
- Les marchés de Lagny-sur-Marne et Magny-le-Hongre
- L'Île de Loisirs de Jablines-Annet

Il s'agit donc d'un service de proximité qui assure une desserte au plus proche des habitants et des quartiers des villes.

Le service de Transport à la Demande proposé par le réseau Pep's offre une possibilité de réservation flexible 7j/7 et 24h/24.

Le réseau de bus est exploité par l'opérateur Transdev AMV.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Réduit les gaz à effet de serre sur le territoire, en proposant des modes alternatifs à la voiture particulière

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Taux de déclenchement du circuit
- Nombre de courses proposées sur une période donnée
- Nombre de montées et de descentes par communes
- Nombre de réclamations reçues

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par le Syndicat des Transports des secteurs 3 et 4 de Marne-la-Vallée.
- Partenaires associés : Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, villes, Île-de-France Mobilités, Région Île-de-France, Département de Seine-et-Marne, ADEME, Val d'Europe Agglomération, Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne, Transdev-AMV, etc.

LES PUBLICS CIBLES

Particuliers, habitants, entreprises, usagers

COÛT DE L'ACTION

520 000 € TTC





PARTIE IV
L'ÉPANOUISSEMENT DE
TOUS LES ÊTRES HUMAINS

LA NAVETTE INTER-MÉDIATHÈQUES



Favoriser la circulation des documents sur l'ensemble du réseau

Permettre aux usagers de recevoir et de rendre des documents au plus près de son domicile ou dans sa médiathèque habituelle

Donner aux usagers l'accès à l'intégralité du catalogue sans avoir à parcourir tout le territoire

Diminuer l'empreinte carbone en limitant les déplacements d'usagers

Le service de navette a été mis en place en février 2019 entre les 9 médiathèques du réseau des médiathèques : Chanteloup-en-Brie, Collégien, Dampmart, Ferrières-en-Brie, Gouvernes, Lagny-sur-Marne, Montévrain, Pomponne et Rentilly.

Entre février et septembre 2019, la navette acheminait les réservations des documents déjà empruntés.

À la rentrée 2019, le service a évolué en permettant l'acheminement des réservations disponibles en rayon. L'utilisation de la navette par les lecteurs a progressé jusqu'au confinement, les usagers s'emparant pleinement de cette possibilité.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Réduit l'empreinte carbone en limitant les déplacements des usagers



Favorise l'accès à la culture et à la lecture dans sa médiathèque de proximité

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Environ 37 100 prêts occasionnés par l'acheminement des documents via la navette en 2021
- Nombre de prêts en progression de 32% par rapport à 2020

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Usagers des médiathèques de Marne et Gondoire

COÛT DE L'ACTION

Action réalisée en interne

DÉVELOPPEMENT D' ACTIONS TOURISTIQUES DURABLES



Favoriser l'accès de tous aux loisirs et à la culture

Développer l'épanouissement de tous les publics

Faire prendre conscience de la richesse naturelle et des ressources du territoire

La communauté d'agglomération tend à développer un tourisme intelligent et durable accessible au plus grand nombre. À travers son office de tourisme et l'accès aux loisirs pour tous, elle répond à sa mission d'utilité sociale.

L'action touristique en Marne et Gondoire est abordée de façon durable avec la mise en valeur des liaisons douces à parcourir à pied ou en vélo (14 circuits repérés chaque année et intégrés dans une brochure diffusée sur papier mais également sur application numérique afin de limiter les impressions). L'équipe d'accueil de l'office de tourisme invite les touristes et les habitants à utiliser les modes de transport alternatifs à la voiture. Le succès du prêt de vélos à Lagny-sur-Marne et au Parc culturel de Rentilly – Michel Chartier est un encouragement.

Les événements organisés par l'office de tourisme comme la Rando méli-mélo vont également dans ce sens, tout en favorisant la pratique sportive (randonnée pédestre).

Les éditions de l'office de tourisme sont autant d'incitations à "consommer local". Des démarches sont entreprises afin de rapprocher producteurs et consommateurs selon un circuit le plus court possible, y compris chez les professionnels du tourisme comme les restaurateurs par exemple.

Au Moulin Russon, réhabilité par la communauté d'agglomération en 2004, des ateliers sont proposés tout au long de l'année pour sensibiliser les scolaires à leur environnement, à la préservation du patrimoine et à la consommation locale.

La Maison de la Nature, reconnue d'intérêt communautaire en 2017 est un espace adéquat pour l'apprentissage des bonnes pratiques en faveur du développement durable (éco-gestes, reconnaissance et protection de la faune et de la flore...), notamment en partenariat avec le Sietrem (Syndicat Mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des Résidus Ménagers) et d'autres prestataires locaux pour créer une synergie autour des comportements écoresponsables.

L'office de tourisme est partenaire des collectivités - centre social de Lagny-sur-Marne, mairie de Bussy-Saint-Georges par exemple - avec lesquelles il accompagne les habitants éloignés de la culture et des loisirs vers une meilleure connaissance de leur environnement et de l'offre.

Enfin, le renouvellement de la marque Tourisme et Handicap témoigne d'un engagement envers les publics spécifiques, que ce soit pour l'espace d'accueil de l'office de tourisme ou pour le Moulin Russon.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise les liens sociaux



Suscite des pratiques
de tourisme et de loisirs durables

Sensibilise les jeunes publics et
plus largement l'ensemble des
publics aux comportements
écoresponsables

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Fréquentation du Moulin Russon : 4 500 personnes
- Fréquentation des ateliers : 1 200 personnes (*avec une part importante de fréquentation intergénérationnelle*)
- Fréquentation des événements
- Taux de satisfaction du public

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire en application de la politique de la communauté d'agglomération.
- Démarche partenariale avec les communes, le Département de Seine-et-Marne, Seine-et-Marne Attractivité, la Région Île-de-France, les prestataires culturels, le SIETREM et autres partenaires à vocation environnementale, entreprises du tourisme (hébergeurs, restaurateurs, etc.).
- Stratégie d'amélioration continue notamment via la satisfaction du public.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants, scolaires, visiteurs et touristes

COÛT DE L'ACTION

250 000 € pour l'exploitation du Moulin Russon et de la Maison de la Nature (animations + personnel)

10 000 € pour l'événementiel touristique

LA BRIGADE RURALE



Effectuer des patrouilles et de l'ilotage sur l'ensemble du patrimoine intercommunal et du territoire des communes ayant signé une convention avec l'EPCI

Respecter et faire respecter les règles fondamentales du civisme

Renseigner les usagers

Prévenir sur la voie publique : porter assistance aux personnes, gérer une situation ou un événement imprévu, signaler un accident aux services compétents

Relever et qualifier les infractions constatées

Établir des procès-verbaux d'infraction notamment électroniques (PVE)

Participer à des événements exceptionnels (événements, cérémonies, etc.)

Travailler en coopération avec les Polices Nationales, Gendarmerie Nationale et Polices Municipales, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du CISPD et des différentes instances propres aux communes

Le service public et le bien-être des citoyens de notre territoire est la mission première de la brigade rurale.

Son action, fondée sur la prévention et la proximité, l'amène à être très présente sur le terrain.

Pour sanctionner, lorsque cela s'avère nécessaire, mais surtout pour rassurer, prévenir, échanger, sensibiliser, veiller sur l'espace public, assurer la tranquillité... elle joue ainsi un véritable rôle de facilitateur au service des maires et de la population.

La brigade rurale sillonne ainsi le territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire à la rencontre des commerçants, répond aux demandes des élus et mène des actions de prévention.

Depuis mars 2021, la brigade rurale gère également le centre de supervision urbain intercommunal (CSUI) qui est équipé de 42 caméras sur Lagny-sur-Marne et le Pôle Gare de Lagny / Thorigny / Pomponne.

Par ailleurs, depuis l'équipement en pièges photographiques en septembre 2021, 4 auteurs de dépôts sauvage ont été identifiés et verbalisés.



© Thomas Umiastowski

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Répond aux attentes
et doléances sécuritaires
des élus du territoire mais
également des administrés

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

En 2021, les interventions qui ont été menées se répartissent comme suit :

- 17% : Prévention - sécurité
- 22% : Assistance à d'autres services de police
- 32% : Voie publique
- 13% : Environnement
- 1% : Vols
- 13% : Troubles à l'ordre public
- 2% : Dépôts sauvages

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Communes de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Les habitants, les commerçants et les élus du territoire

COÛT DE L'ACTION

0 €



© Thomas Umiastowski

STRATÉGIE INTERCOMMUNALE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE



Assurer une réponse globale aux problématiques de sécurité

Mettre en place une réponse préventive partagée aux publics visés par la stratégie

Réduire les faits de délinquance

Réduire le sentiment d'insécurité

Suite à l'élaboration d'un audit-diagnostic en matière de prévention et de sécurité sur son bassin de vie, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire réactive dès 2015 sa Stratégie Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (SISPD).

En raison des problèmes existants, le Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de l'agglomération a été signé le 7 juillet 2019 et permet de définir les axes d'intervention prioritaires et les dispositifs à mettre en œuvre pour les trois années suivantes.

Ce contrat a été réactivé formellement en mars 2021 à la suite de la nouvelle mandature (2020-2026) qui a pris du retard en raison de la crise sanitaire.

Cette stratégie s'inscrit dans le respect des dispositions réglementaires définies au niveau national et s'articule autour de la prévention de la délinquance des jeunes et de la récidive (Programme n°1), de la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes (Programme 2) et de la tranquillité publique (Programme n°3).

L'intercommunalité a décidé de redonner tout son rôle à cet outil qui définit les priorités et coordonne les actions de tous les intervenants sur le territoire. Une priorité qui suppose une organisation, des dispositifs et un suivi pour s'adapter à la hausse multiforme de la délinquance.

Conformément à la stratégie territoriale établie, les groupes thématiques d'élus et les 8 sous-groupes techniques se sont réunis lors de 8 rendez-vous en 2021. Afin de faciliter les échanges entre les différentes collectivités et institutions, une adresse mail dédiée a été mis en place. Une réunion du conseil plénier et deux réunions du conseil restreint du CISPD se sont tenues.

Une avec le nouveau Directeur Départemental de la Sécurité Publique pour faire le point sur la réforme des commissariats et une avec la Procureure pour faire le point sur les modalités d'échanges avec le Parquet.

Ces rendez-vous ont permis d'améliorer la transversalité en terme d'échange d'information entre les collectivités territoriales, les institutions et partenaires et de mettre à disposition de nouveaux outils auprès des communes.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Accompagne les collectivités
dans la prévention de la
délinquance et la tranquillité
publique

Garantit l'accès des victimes
à leurs droits et aux dispositifs
existants

Lutte contre l'exclusion

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Évaluation quantitative et qualitative annuelle des actions
- Évolution de la délinquance sur le territoire

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale et transversale : Préfecture et Sous-Préfecture, Parquet, Département de Seine-et-Marne, collectivités, bailleurs, associations de soutien aux victimes, association de prévention, associations locales, partenaires institutionnels, etc.
- Le CISPD s'inscrit dans une logique d'amélioration continue puisqu'il est pluriannuel. L'association de l'ensemble des partenaires agissant dans le droit commun permet d'apporter une réponse globale et complète aux problématiques que rencontrent les habitants du territoire en matière de sécurité.

LES PUBLICS CIBLES

Collectivités, acteurs associatifs et institutionnels, jeunes inscrits dans un (pré-)parcours de délinquance, femmes victimes de violences conjugales, etc.

COÛT DE L'ACTION

374 730 € en 2019

Cofinancements :

Région Île-de-France : 1 500 €

Préfecture de Seine-et-Marne: 2 400 €

LE CAC 40 LES CONSEILLERS ET AMBASSADEURS DU CLIMAT



Créer une instance de démocratie participative

Inciter à la participation citoyenne

Former et sensibiliser les citoyens aux questions de transition écologique

Favoriser le dialogue entre la collectivité et les citoyens

Soutenir l'émergence de nouveaux projets écologiques

Accélérer la transition écologique du territoire de Marne et Gondoire

Dans le cadre de son contrat de transition écologique, Marne et Gondoire s'est dotée d'un conseil citoyen du climat, le "CAC 40", composé d'habitants et professionnels du territoire. Cette instance a pour objectif de renforcer le dialogue entre les élus, les citoyens et les acteurs économiques du territoire et de faire émerger de nouveaux projets écologiques et solidaires.

À l'issue de l'appel à candidature lancé fin 2020, 40 citoyens ont été sélectionnés, 20 femmes et 20 hommes répartis en cinq collèges différents (16-25 ans, 25-65 ans, + de 65 ans, monde associatif et monde économique).

Le 2 février 2021, la première réunion du CAC 40 a eu lieu permettant à chacun de se présenter, expliquer le fonctionnement de l'intercommunalité. Une seconde rencontre a eu lieu en mars pour affiner le fonctionnement du CAC 40. Enfin, une série d'ateliers en petits groupes thématiques a eu lieu courant mai et juin pour aborder plus concrètement les projets portés par Marne et Gondoire dans lesquels le CAC 40 pouvait s'investir.

Des ateliers de travail et des formations ont été organisés au deuxième semestre 2021 pour impliquer le CAC 40 aux projets portés par Marne et Gondoire.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise au changement climatique et impulse des projets permettant de lutter contre celui-ci



Favorise le dialogue entre les citoyens



Sensibilise à l'impact de la consommation sur le changement climatique

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'inscriptions à l'appel à candidature : 96 candidats

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Communes de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants du territoire, entreprises, associations

COÛT DE L'ACTION

0 €

LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
C'EST CAPITAL,
INVESTISSEZ-VOUS !

Rejoignez les
Conseillers et Ambassadeurs
du Climat de Marne et Gondoire
www.marneetgondaire.fr Marne et Gondoire Agglo

CAC
40

AMÉNAGEMENT ET GESTION DES PARCS



Améliorer le confort des usagers

Rationaliser les trajets piétons

Inciter la population à la promenade pédestre

Embellir les sites

Dans le cadre de sa compétence “ Espaces verts, naturels et agricoles, d'intérêt communautaire ”, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire est en charge de la gestion de plusieurs parcs du territoire :

- Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier à Bussy-Saint-Martin
- Parc des Cèdres à Conches sur Gondoire
- Parc des Frênes et du Mont Evrin à Montévrain
- Parc Nature à Lagny-sur-Marne
- Parc de la Taffarette à Ferrières-en-Brie

Cette mission se traduit notamment par l'aménagement et la gestion des espaces verts et naturels concourant à la fonctionnalité écologique du territoire et à la valorisation des sites.

À ce titre, l'intercommunalité agit pour l'amélioration des circulations piétonnes dans les parcs ; les réalisations suivantes ont eu lieu en 2021 :

- Mulchage d'allées forestières, parc de Rentilly
- Mulchage d'une allée dans boisement, parc des frênes
- Réaménagement et réfection d'allées en grave, parc de Rentilly
- Réalisation d'une passerelle sur noue, parc de Taffarette
- Réalisation d'une allée en mélange terre-pierre, parc des cèdres
- Réalisation d'un tronçon d'allée en pavé, parc de Rentilly
- Réalisation de passage en platelage bois, parc des frênes et bois du Loselet

Afin de sécuriser le site et améliorer l'architecture d'ensemble, un budget de 204 000 € TTC a été consacré à deux phases de travaux de réhabilitation du mur d'enceinte du Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier qui ont été réalisés entre février et juillet 2021. Cet aménagement intègre des grilles de défense, permettant un regard vers l'intérieur du Parc depuis la rue.

Le renouvellement du mobilier dans les parcs est également pris en charge par la communauté d'agglomération.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Valorise et protège les espaces naturels



Offre des lieux de promenade et de rencontre aux habitants

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Fréquentation par les usagers

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Riverains, promeneurs réguliers ou occasionnels dans les parcs

COÛT DE L'ACTION

107 000 € TTC

(circulations piétonnes)

204 000 € TTC

(réhabilitation du mur d'enceinte du Parc culturel de Rentilly – Michel Chartier - pour deux phases de travaux)



PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT

DANS L'ENVIRONNEMENT



Réduire les nuisances sonores sur le territoire

Mettre en place une stratégie intercommunale contre les nuisances sonores

En 2002, la Directive Européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement impose l'élaboration de cartes stratégiques du bruit et de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) aux agglomérations de plus de 100 000 habitants.

L'objectif est de protéger la population, les zones calmes et les établissements scolaires ou de santé, des nuisances sonores excessives, et de prévenir l'apparition de nouvelles situations critiques.

Suite à l'approbation du plan de prévention du bruit dans l'environnement le 27 novembre 2018, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a souhaité ajouter à son périmètre d'étude les communes de Ferrières-en-Brie et Pontcarré, dernières communes ayant intégré l'intercommunalité.

Le 28 juin 2021, le conseil communautaire a approuvé l'extension du PPBE à ces deux communes.

L'adhésion à Bruitparif permettra à la communauté d'agglomération de disposer de cartes du bruit régulièrement mises à jour.

Une révision du PPBE du territoire se fera courant 2022.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise la préservation des
espaces naturels et agricoles



Améliore le cadre de vie

Carte du bruit réalisée en 2018 par le
Conseil départemental de Seine-et-Marne
(Bureau d'étude ACOUPHEN)

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'actions engagées

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

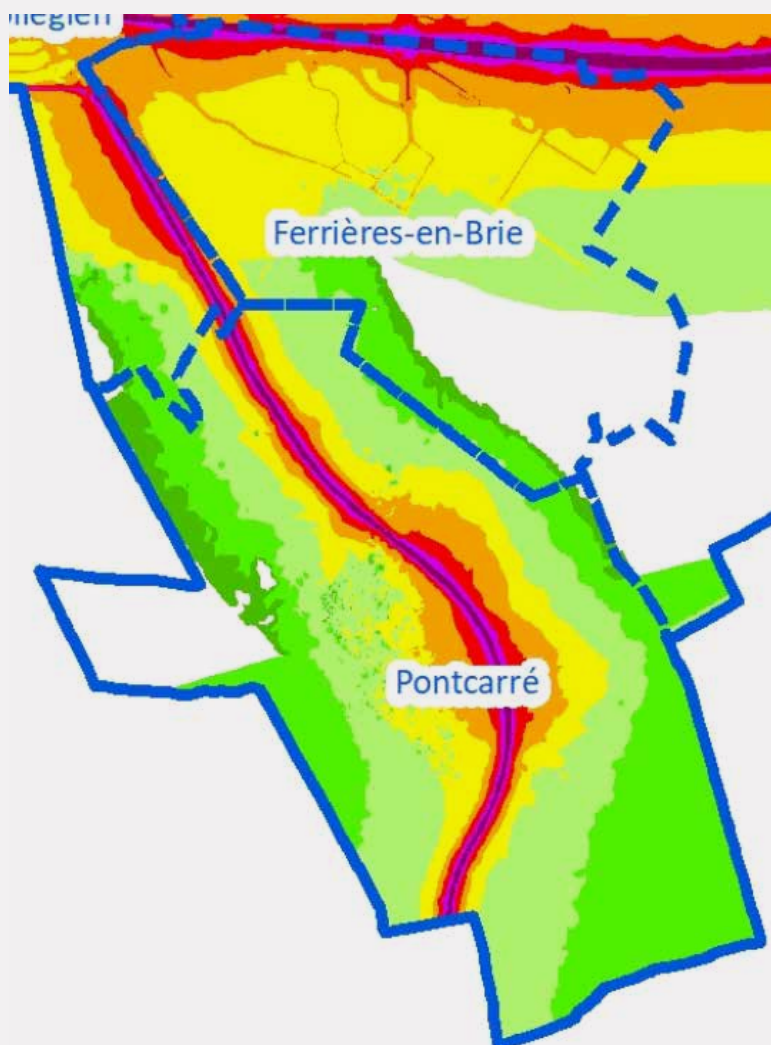
- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale et transversale avec les acteurs institutionnels liés à la problématique des nuisances sonores du territoire : le Département, la Région, les aéroports de Paris, les aménageurs du territoire (EpaMarne), les communes, la DDT, Bruitparif, Syndicat de transport.

LES PUBLICS CIBLES

Tout public

COÛT DE L'ACTION

15 000 € TTC



INTÉGRATION DU BRUIT DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME



Établir l'état des lieux de la prise en compte actuelle du bruit dans les PLU

Recenser des outils et règles à développer pour décliner à chaque étape et chaque partie du PLU (PADD, plan de zonage, OAP, règlement, etc.)

Formaliser ces règles d'intégration sous forme d'un guide à l'attention des communes en intégrant des fiches dans le guide "Du SCoT au PLU" lors de sa prochaine révision

La loi "Bruit" du 31 décembre 1992, pose les bases d'une véritable politique dans le domaine de la lutte contre le bruit et de la préservation de la qualité sonore de l'environnement. Cette loi contient notamment des dispositions relatives :

- à la limitation des bruits des infrastructures de transports terrestres et aériens,
- à la prise en compte du bruit en matière d'urbanisme et dans la construction,
- à l'autorisation préalable d'exercice de certaines activités bruyantes.

Le PLU, peut ainsi constituer un outil de prévention et de gestion des nuisances en cherchant à concilier les différentes activités sur le territoire. Cette préoccupation doit être présente dans chaque phase d'élaboration du document d'urbanisme, du diagnostic permettant d'identifier les différentes nuisances, au zonage et au règlement permettant de préciser la nature des activités qui peuvent être soumises à des conditions particulières.

Ce guide devra permettre à chaque commune de traduire le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) dans son document d'urbanisme et aller donc au-delà des éléments précités dans le cadre du PPBE.

Cet outil doit permettre de nourrir la concertation avec la population. Il devra permettre d'identifier toutes les étapes pour prendre en compte la compétence "lutte contre les nuisances sonores" dans l'ensemble des documents d'urbanisme.

La mise en œuvre du SCoT sera traduite par la mise à jour du guide "Du SCoT au PLU" existant.

Le guide de déclinaison de bruit dans les PLU devra être intégré dans celui "Du SCoT au PLU".

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Préserve un environnement sonore sain sur le territoire



Promeut la prise en compte de la problématique sur de futurs aménagements du territoire

Développe une dynamique acoustique en termes de constructions ou d'organisation d'aménagements

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de documents d'urbanisme ayant intégré la thématique "nuisances acoustiques"

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants, élus, entreprises, etc.

COÛT DE L'ACTION

8 500 €

VOTRE AGGLOMÉRATION VOUS INFORME

MARNEetGONDOIRE
communauté d'agglomération

**BRUIT
ET URBANISME**

GUIDE DE DÉCLINAISON
DU PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT
DANS L'ENVIRONNEMENT DANS LES PLU

ARTS & LETTRES | ENVIRONNEMENT | TOURISME | TERRITOIRE | HABITAT | SÉCURITÉ & PRÉVENTION | ACTION SOCIALE

UN GUIDE DU BRUIT POUR LES ÉLUS



Réaliser un guide sur le bruit pour les élus

Faciliter la gestion des nuisances acoustiques par les élus du territoire

Proposer une procédure simple pour la gestion des différents bruits sur le territoire

L'action consiste à la réalisation d'un guide sur la lutte contre les nuisances sonores, à destination des élus du territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

L'objectif est de fournir un recueil d'informations et d'outils utilisables, vulgarisés et adaptés au territoire. Ce guide permettra aux élus de gérer les différentes sources de nuisances sonores sur leurs communes avec le détail des procédures à suivre ainsi que des modèles de courriers à envoyer aux administrés.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Permet de préserver les zones calmes et réfléchir à la protection sonore sur les futurs aménagements ou projets immobiliers

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de plaintes et désordres par communes recensées et gérées à l'aide du guide

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Communes de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Élus et habitants

COÛT DE L'ACTION

8 500 €

EMPLOI



Identifier les conditions favorables à la création d'emplois

Identifier les acteurs de l'emploi sur le territoire

Favoriser les synergies entre les différents acteurs

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'efforce d'identifier et de corriger les déséquilibres en terme d'emploi sur son territoire. Différentes actions ont été mises en place par l'intercommunalité dans le but de favoriser les synergies entre les acteurs de l'emploi et d'aller à la rencontre des habitants du territoire pour répondre au mieux à leurs problématiques.

Deux principales actions sont menées chaque année par la communauté d'agglomération :

- Participation au forum annuel de l'emploi de Bussy-Saint-Georges depuis la 1^{ère} édition en 2015. Aller à la rencontre des demandeurs d'emploi et exposer les différents services proposés à ce public (aide à la création d'entreprise, présentation du réseau emploi et de ses acteurs sur le territoire...) est une volonté profondément ancrée dans la politique menée par Marne et Gondoire. Le forum de l'emploi s'est déroulé le 9 juin 2021.
- Mise en place depuis le 1^{er} janvier 2009 d'une permanence destinée à accompagner les actifs ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise ainsi que les jeunes entrepreneurs. Depuis le 1^{er} octobre 2020 cette permanence est également destinée aux entreprises en difficulté contraintes de faire face à la crise sanitaire et économique liée à la Covid-19. La permanence a été maintenue durant toute la crise sanitaire ; elle s'effectue dorénavant soit en présentiel, soit en visioconférence.

Cette prestation vient en complément des services déjà existants en matière d'accompagnement à la création d'entreprise et au développement d'activité (programme Entrepreneur #LEADER de la Région Île-de-France, Pôle Emploi, chambres consulaires).

En parallèle, l'intercommunalité accompagne au quotidien les entreprises qui souhaitent s'implanter ou se développer sur le territoire.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise la communication
et les synergies entre les
différents acteurs

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de personnes reçues : 45 en 2021 pour la permanence d'aide à la création d'entreprise.
- Temps d'échange : 88 en 2021 pour la permanence d'aide à la création d'entreprise.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire pour les permanences destinées aux chefs d'entreprise.
- Démarche partenariale avec la ville de Bussy-Saint-Georges pour le Forum de l'emploi, BGE PaRIF, Initiative Nord Seine-et-Marne, Pôle Emploi, la Région Île-de-France pour la création d'entreprise.

LES PUBLICS CIBLES

Personnes à la recherche d'un emploi ou d'une formation, entreprises souhaitant se développer ou s'implanter sur le territoire, entreprises en difficulté

COÛT DE L'ACTION

20 000 € pour le forum de l'emploi

18 500 € pour la permanence d'aide à la création d'entreprise





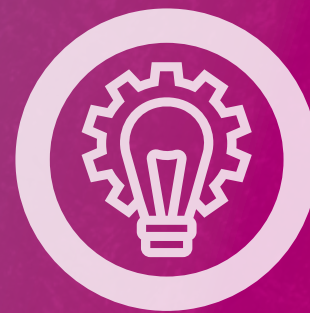
PARTIE V

**UNE DYNAMIQUE
DE DÉVELOPPEMENT**

SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION
ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

SCoT

RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE



Développer l'économie locale en s'orientant vers une dynamique d'économie circulaire

Conforter l'équilibre de l'armature commerciale

Réviser le projet de territoire en cohérence avec le Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains et les projets d'extension en cours

Conforter le projet de territoire qui vise à préserver l'équilibre entre les espaces naturels et agricoles pérennisés et une urbanisation active

Intégrer les communes de Jablines, Ferrières-en-Brie et Pontcarré

Offrir un cadre de vie à la qualité sans cesse améliorée aux habitants et salariés de Marne et Gondoire

Le SCoT a été approuvé le 25 février 2013. Au cours de son élaboration et notamment depuis son approbation, le contexte a évolué : périmètre de l'intercommunalité agrandi avec Jablines, Ferrières-en-Brie et Pontcarré ; des nouveaux schémas de planification et/ou de programmation de rang supérieur ont été validés et sont à décliner dans le SCoT ; le cadre législatif a évolué et certains projets communaux ont évolué et sont aujourd'hui incompatibles avec les orientations du SCoT.

Le SCoT est un document de planification stratégique qui fixe à l'échelle d'un territoire, les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les 10/20 ans à venir dans une perspective de développement durable.

Il sert de cadre de référence pour toutes les politiques territoriales notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipements, de commerces, d'environnement et plus généralement en termes d'organisation de l'espace.

Véritable projet de territoire et projet de vie, il permet de créer un moment privilégié de réflexion sur le territoire. Il s'agit pour les acteurs locaux (élus, institutions publiques, citoyens, acteurs économiques...) de travailler ensemble à la définition d'un projet de territoire. Document règlementaire de planification, le SCoT est la traduction d'un projet politique construit sur une démarche démocratique et participative notamment à travers une concertation tout au long de son élaboration.

En 2019, le projet de SCoT révisé a été validé une première fois par le conseil communautaire le 27 mai. Il a ensuite été soumis à plus de 70 partenaires, ainsi qu'au public lors de l'enquête publique qui s'est déroulée à l'automne.

Le SCoT définit ainsi un véritable projet d'aménagement et de développement durable, prenant appui sur la vision qu'ont les élus locaux porteurs de la démarche et nourri par l'implication des citoyens.

Le SCoT révisé a été approuvé en conseil communautaire le 7 décembre 2020. Il est exécutoire depuis le 9 février 2021.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Met en cohérence les actions du contrat de transition écologique avec les orientations du SCoT



Garantit une utilisation économe et équilibrée des espaces
(-57% par rapport à la décennie précédente)



Veille à une diversité des fonctions urbaines (habitat, services, commerces, loisirs...) et à la mixité sociale

Multiplie les dessertes en transports collectifs

Favorise l'équilibre social de l'habitat



Accroît l'offre de logements
(+ 13 062 logements à construire d'ici 2030)

Participe à l'équilibre habitat/emploi en projetant la création de 9 800 emplois d'ici 2030

Facilite l'accès aux loisirs

Aménage le territoire dans une optique de prévention des risques

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

Les critères, indicateurs et modalités retenus pour suivre les effets du SCoT sont les suivants :

- Évolution de l'équilibre du territoire entre développement urbain et pérennisation des espaces naturels et agricoles
- Organisation du développement urbain du territoire
- Préservation et valorisation des espaces ouverts
- Évolution des interconnexions entre développement urbain et espaces ouverts

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale et transversale avec les communes, les associations, les intercommunalités voisines et l'ensemble des partenaires publics associés obligatoires : Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne, Préfecture et sous-Préfecture, Région Île-de-France, Département de Seine-et-Marne, Chambres consulaires, Île-de-France Mobilités, Epamarne, aménageurs, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie, Seine-et-Marne Attractivité, Seine-et-Marne Environnement, Agence des Espaces Verts, IAU Île-de-France, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-et-Marne, Syndicats des Eaux (SAGE), Agence de l'Eau Seine-Normandie, SIAM, SIETREM, Syndicat Intercommunal des Transports de Marne-la-Vallée, l'Office national des forêts, Voies navigables de France, SNCF, RATP, Réseau de transport d'électricité, l'agence régionale de santé.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants, travailleurs, consommateurs, entrepreneurs et usagers du territoire

COÛT DE L'ACTION

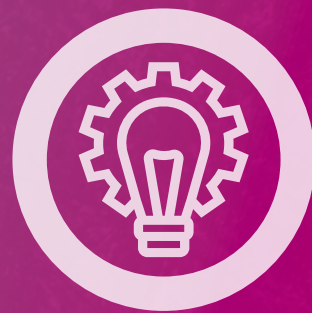
293 874 € TTC

Dont 132 000 € de subventions :

- Contrat de Plan État-Région 2015-2020 : 34 311 euros HT (État) + 42 436 € HT (Région)
- Dotation Générale de Décentralisation : 55 250 € HT (État)



ÉLABORATION DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL



Rapprocher producteurs et consommateurs au travers du développement des circuits courts et de proximité

Renforcer l'approvisionnement local en produits locaux

Améliorer la santé et le bien-être via la lutte contre la précarité alimentaire

Garantir l'accès à une alimentation saine, locale, équilibrée et de qualité pour tous

Lutter contre le gaspillage alimentaire

Augmenter l'autonomie alimentaire du territoire

Valoriser les circuits courts et de proximité

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a engagé en septembre 2020 une étude de projet alimentaire territorial. Cette étude fait notamment partie des actions du contrat de transition écologique signé en février 2020.

Elle se décline en trois temps :

- diagnostic territorial (prenant en compte les bassins de consommation, la précarité alimentaire, les bassins de production, le gaspillage alimentaire, etc.)
- définition d'une stratégie alimentaire
- déclinaison de cette stratégie en plan d'action

Le diagnostic a été validé en juin 2021 et a permis de dégager 3 enjeux sur le territoire :

- la relocalisation et l'autonomie alimentaire du territoire
- la démocratie alimentaire locale et accessibilité
- la proximité et la coordination des acteurs du PAT

Le diagnostic s'est notamment concentré sur la question de la vulnérabilité alimentaire d'une partie de la population. La phase de définition de la stratégie alimentaire et du programme d'actions a été enclenchée en septembre avec notamment la tenue d'ateliers de cuisine de rue au sein du quartier d'Orly Parc à Lagny-sur-Marne et du Square Vitlina à Bussy-Saint-Georges avec la participation du centre socio-culturel Mix'City et du CCAS de Bussy.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Réduit la vulnérabilité et la précarité alimentaire du territoire



Favorise une alimentation saine et de qualité pour tous

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Entre 30 et 35 participants aux groupes de coproduction du diagnostic et de la stratégie alimentaire
- 2 ateliers de cuisine de rue organisés sur le territoire
- Entre 30 et 50 participants aux ateliers de cuisine de rue

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : communes de Marne et Gondoire, CCAS, agriculteurs, Chambre d'agriculture d'Île-de-France, Département de Seine-et-Marne, collectivités limitrophes, SIETREM, SIETOM, DDT, DRIAFAF, aménageurs, Agence régionale de la biodiversité, etc.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants, agriculteurs, grandes et moyennes surfaces, milieux scolaires, publics fragiles

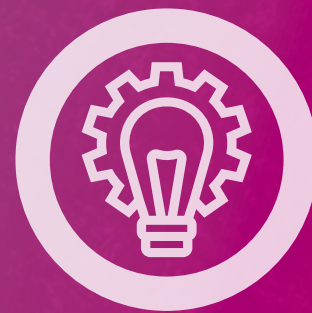
COÛT DE L'ACTION

31 387,5 € HT

54,20 € TTC

Produits locaux pour les ateliers de cuisine de rue

ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UN PROJET DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET AGRICOLE DE LA RESSOURCE EN BIOMASSE



Connaître les gisements de biomasse méthanisables du territoire

Identifier les éléments techniques économiques et réglementaires pour porter un projet d'unité de méthanisation

Déterminer la faisabilité d'une unité de méthanisation sur le territoire

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a engagé une étude de faisabilité d'unité de méthanisation sur l'ensemble du territoire. Cette étude vise à identifier les solutions techniques adaptées au contexte et aux possibilités qu'offre le territoire notamment les substrats méthanisables existants et potentiels sur Marne et Gondoire.

La première phase de cette étude (diagnostic du potentiel) a été transmise courant 2020 et présentée aux partenaires le 22 septembre 2020.

La phase 2 a porté sur deux scénarios : la mise en place d'une unité de méthanisation sur le territoire et le développement de la micro-méthanisation. Le rendu de cette étude a eu lieu le 28 juin 2021.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Valorise les déchets et résidus
de l'agriculture et des activités
du territoire

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Quantité de gisement méthanisable sur le territoire : 12 000 tonnes
- Quantité de digestat pâteux productible : 5000 tonnes
- Quantité de digestat liquide productible : 3000 tonnes
- Potentiel de production et d'injection de biométhane : 7291 MWh/an soit 83 Nm³/h
- Potentiel de réduction de GES évités : 914 tonnes/an (téqCO₂)

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : SIETREM, SIAM, communes de Marne et Gondoire, agriculteurs, ADEME, CEREMA, DDT, DRIEE, CDC.

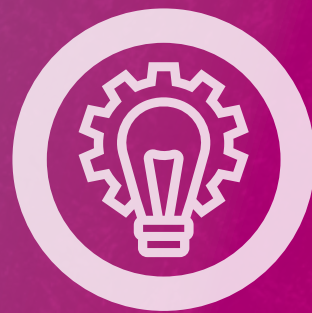
LES PUBLICS CIBLES

Agriculteurs, habitants

COÛT DE L'ACTION

14 575 € HT

RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN BUSSY-COMORE ÉNERGIE



Produire une énergie locale, fiable, économique, renouvelable et faible émettrice de CO₂

Desservir, à terme, près de 4500 logements et divers équipements publics avec ce réseau de chaleur urbain.

Depuis 2018, les travaux de déploiement d'un réseau de chaleur urbain (RCU) ont débuté afin de pouvoir, à terme (en 2026), alimenter les quartiers du Sycomore et de l'Entrée de Ville à Bussy-Saint-Georges.

La chaleur de ce RCU proviendra à 85% d'une chaufferie biomasse. Le principe de cette chaufferie consiste à fabriquer de la chaleur issue de la combustion de bois, de végétaux ou de plaquettes forestières. La combustion produira la chaleur nécessaire au réchauffage de l'eau alimentant le réseau de distribution.

Dans les tuyaux, cette eau chauffée à une température de 70 °C, sera transportée en circuit fermé jusqu'aux habitations ou équipements collectifs et fournira le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

La chaufferie, d'une puissance installée totale de 12 Mégawatt, utilisera le gaz en renfort (appoint-secours). Le mix énergétique sera composé à plus de 85 % de bois, le complément étant assuré par le gaz naturel.



© EPA MARNE - Eric Morency

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Permet de remplacer
les énergies fossiles par une
énergie renouvelable (à 85%),
peu émettrice de CO₂



Permet aux riverains raccordés
de bénéficier d'une énergie
à un prix stable et qui ne dépend
pas de la variation des prix des
hydrocarbures sur le marché
international

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de logements et équipements publics raccordés à ce au réseau de chaleur urbain : 1 455 logements et un groupe scolaire raccordés à fin 2021

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire en tant qu'entité délégante.
- Partenaires associés : Société Bussycomore Énergie (IDEX) délégataire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

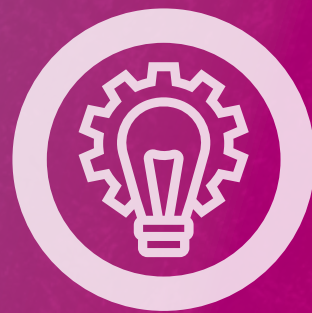
Particuliers et collectivités gestionnaires des équipements publics raccordés

COÛT DE L'ACTION

+ de 10 000 000 € HT

Pris en charge par le délégataire et amortis par la vente de chaleur sur une période de 25 ans

RÉNOVATION DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC



Baisser les consommations

Réduire la facture énergétique

Fiabiliser le matériel

Réduire le coût de maintenance

Eclairer mieux avec moins de pertitions

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire gère de nombreux sites déclarés d'intérêt communautaire, notamment les liaisons douces, les parkings, les pôles gares, les voiries et les zones d'activités économiques.

Le patrimoine en éclairage public de l'intercommunalité s'est étendu au fil des années avec l'intégration de nouvelles communes, les rétrocessions de nouveaux espaces et équipements en provenance des communes, de l'EpaMarne et du Département. De nombreux équipements datent d'une vingtaine d'années et leur vétusté génère des frais importants de gestion et de consommation tout en ayant une efficacité réduite. Aussi, afin d'assurer aux usagers un éclairage sécuritaire et pertinent, la communauté d'agglomération s'est engagée depuis plusieurs années dans la rénovation en LED de son patrimoine.

Ces travaux de rénovation énergétique ont pour objectif de diminuer les consommations tout en éclairant mieux. En effet, l'utilisation de LED plus efficaces permet à la fois de remplacer les lampes énergivores et de moduler l'éclairage en fonction des usages et ainsi de réduire la pollution lumineuse.

Ces investissements permettent de réduire les factures énergétiques et notamment le coût de gestion du patrimoine d'éclairage public puisque ce dernier nécessitera moins d'interventions de dépannages tout en assurant aux usagers une meilleure efficacité d'éclairage.

En 2021, des travaux ont été réalisés sur les sites suivants :

- liaisons douces à Montévrain en juillet : 118 000 € TTC
- avenue Marne et Gondoire à Bussy-Saint-Martin en juillet : 31 000 € TTC
- rue Lamartine à Saint-Thibault-des-Vignes en juillet : 70 000 € TTC
- rues Eugène Boudin et Noue Guimante à Saint-Thibault-des-Vignes en septembre : 44 000 € TTC
- rond-point Bay 1 / Bay 2 et pont à Collégien en septembre : 82 000 € TTC

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Permet de lutter contre
la pollution lumineuse



Assure aux usagers un éclairage
sécuritaire et pertinent

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Taux de remplacement de systèmes vétustes par des LED
- Économies d'énergie réalisées

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec les communes.

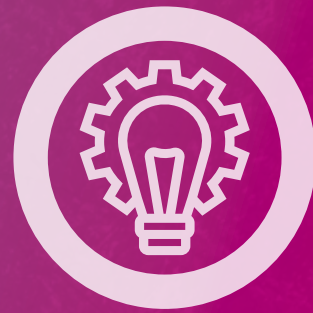
LES PUBLICS CIBLES

Habitants, salariés et entreprises du territoire

COÛT DE L'ACTION

345 000 € TTC

DÉMARCHE DURABLE GLOBALE DE L'OFFICE DE TOURISME



Préserver l'environnement

Intégrer le développement durable à tous les niveaux de l'activité touristique

Faire des salariés des prescripteurs et ambassadeurs de la démarche environnementale de l'office de tourisme

Répondre aux attentes des visiteurs et participants

Être en cohérence avec le message délivré par le Moulin Russon et la Maison de la Nature

L'Office de Tourisme de Marne et Gondoire s'engage dans une démarche innovante pour répondre aux attentes du tourisme de demain.

Comme d'autres activités, le tourisme contribue au développement économique mais est confronté à la notion de durabilité des ressources naturelles.

Les salariés de l'office de tourisme adaptent donc leurs actions au quotidien pour intégrer le développement durable à tous les niveaux de leurs activités en proposant des produits touristiques dans le respect des bonnes pratiques d'un tourisme responsable et en s'engageant personnellement dans cette démarche.

Les initiatives principales sont :

- Informer ses clients et ses prestataires sur les enjeux d'un tourisme écoresponsable.
- Inviter ses usagers à respecter les démarches environnementales comme la limitation des déchets sur les sites d'accueil.
- Participer au développement local en privilégiant les circuits courts lors des achats de matériel et autres fournitures.
- Diminuer son impact environnemental en utilisant des véhicules hybrides pour les déplacements professionnels.
- Limiter les déchets en favorisant l'achat de produits durables et la mise en place d'actions de nettoyage et de récupération. Les salariés lavent eux-mêmes les torchons et autres ustensiles utilisés.
- Proposer des événements écoresponsables avec tri des déchets, en limitant les produits à usage unique.
- Développer et diffuser une politique de gestion environnementale au sein de l'entreprise par la diminution des impressions et le rappel des éco-gestes.
- Participer activement à la politique d'écoresponsabilité mise en place par la communauté d'agglomération.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Limite les déchets générés
par la structure



Forme ses usagers
à l'écoresponsabilité



Contribue au bien-être au travail

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Quantité d'impressions générées à la baisse
- Budget d'achat des consommables à la baisse
- Réduction significative de l'achat de consommables (vaisselle jetable...)

65 % des scolaires et centres de loisirs accueillis sont sensibilisés au recyclage de leurs déchets lors de leur venue au Moulin Russon et à la Maison de la Nature. Des services civiques vont rejoindre l'équipe pour animer des ateliers "pique-nique écologique" avec les groupes scolaires qui déjeunent sur place.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire.
- Stratégie d'amélioration continue : installation de compost pour les salariés et formation interne des salariés sur les éco-gestes.
- Calcul de l'impact environnemental des événements via l'outil ADERE (Auto Diagnostic Environnemental pour les Responsables d'Événements).

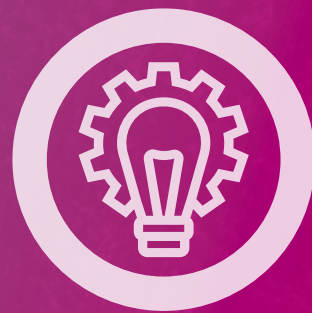
LES PUBLICS CIBLES

Salariés, visiteurs, prestataires

COÛT DE L'ACTION

Actions réalisées en interne

MOULIN RUSSON



Développer le tissu associatif et économique local en établissant de nombreux partenariats avec des associations et entreprises locales

Inciter les visiteurs à limiter les déchets, notamment lors des visites scolaires avec l'initiative du pique-nique zéro-déchet

Préserver un site patrimonial ancien pour le léguer aux générations futures

Sensibiliser le jeune public à son environnement

Datant du XVII^e siècle, le Moulin Russon est l'un des derniers moulins à eau encore en fonctionnement en Île-de-France.

Depuis 17 ans maintenant, outre la production de farine, sa principale mission est d'accueillir du public pour partager les savoir-faire séculaires que sont la fabrication de la farine et du pain et sensibiliser à la préservation du patrimoine.

Le moulin est ouvert au public en visite libre deux demi-journées par semaine et accueille habituellement chaque année plus de 8 500 scolaires. Les restrictions sanitaires de 2021 ont contraint la plupart des écoles à repousser leurs sorties.

Les deux meuniers et les animateurs qui le font vivre organisent également de nombreux ateliers sur des thématiques diverses. Chaque année, son offre est renouvelée pour proposer aux visiteurs de nouvelles expériences... comme un escape game prochainement à découvrir. À l'image de sa roue à augets, il est toujours en mouvement.

L'équipe veille par ailleurs à limiter les consommables, les déchets et participe activement et personnellement à l'entretien des lieux.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise à l'utilisation d'une énergie renouvelable, l'eau, pour la production de farine



Participe à la sauvegarde de l'abeille domestique avec l'installation de ruches



Crée des liens sociaux et intergénérationnels en offrant un lieu d'information, de découverte et d'échange



Représente une étape incontournable de la Vallée de la Brosse pour les randonneurs et les amoureux de la nature

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

3 250 personnes ont été accueillies en 2021, dont :

- Scolaires et centres de loisirs : 1 500 enfants
- Visiteurs : 1 600 personnes
- Ateliers divers : 150 personnes

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants du territoire, scolaires, touristes

COÛT DE L'ACTION

200 000 € HT Frais de personnel

35 000 € HT Frais de fonctionnement de la structure

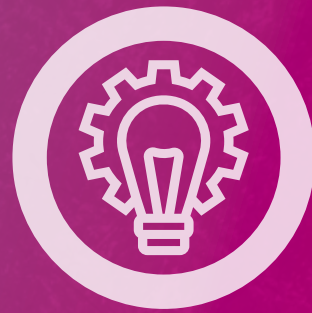
1 000 € HT Frais relatifs aux animations



© Théo Guerlet

OPÉRATION "COMPOSTONS ENSEMBLE !"

À LA MAISON DE LA NATURE



Sensibiliser, former et mobiliser les habitants du territoire à la réduction des déchets ménagers

Créer du lien social

Répondre aux obligations réglementaires de la loi Grenelle 2

Faciliter et affirmer son engagement de citoyen en faveur du développement durable

En partenariat avec le SIETREM, l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire a mis en place l'opération "Compostons ensemble !" à la Maison de la Nature.

Intégrés à l'aménagement de son jardin, des bacs à compost collectifs permettent aux habitants de Marne et Gondoire de participer à une action collective de réduction de l'empreinte écologique.

Les participants sont, après inscription, formés par le guide-composteur à la collecte de leurs biodéchets dans l'objectif de diminuer de 30% la taille de leurs poubelles.

Le compostage est une démarche simple pour réduire le volume des ordures ménagères. En effet, les déchets organiques représentent 1/3 de nos poubelles.

Composter ensemble peut permettre de valoriser jusqu'à 115 kg de déchets par an et par habitant.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Réduit les émissions de gaz
à effet de serre



Génère une réserve de
biodiversité par la création
de compost



Incite à la rencontre et à
l'échange d'expériences



Offre des services
nouveaux

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 1 guide composteur formé
- 3 bacs à compost collectif
- 15 classes de primaires sensibilisées au compostage

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire
Démarche partenariale avec le SIETREM.
- Participation aux événements nationaux pour la sensibilisation de la réduction des déchets comme la semaine européenne de réduction des déchets.
- Adhésion au Réseau Compost Citoyen Île-de-France.

LES PUBLICS CIBLES

Les habitants de Marne et Gondoire et des communes limitrophes
Les agents de l'office de tourisme et de la communauté d'agglomération
Les salariés des entreprises avoisinantes

COÛT DE L'ACTION

18 000 €

Salaire de l'animateur (temps partiel)

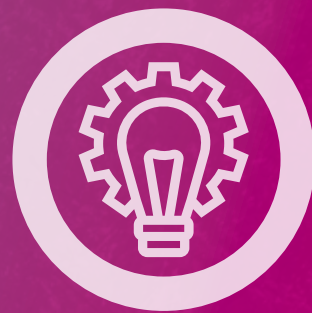
1 200 €

Formation de guide composteur

500 €

Communication

ANNUAIRE DES ENTREPRISES DE MARNE ET GONDOIRE



Inciter à la consommation locale

Favoriser les échanges commerciaux sur le territoire

Privilégier les circuits courts

Soutenir les acteurs économiques du territoire

Créer une synergie entre les différents acteurs économiques

Augmenter la visibilité des entreprises et de leurs compétences

Mettre en valeur la richesse du tissu économique local

Du fait de la crise sanitaire et économique de la Covid-19, 2020 et 2021 auront été des années particulièrement éprouvantes pour le monde économique. Il est indispensable aujourd'hui d'accompagner les entreprises pour que le tissu économique de Marne et Gondoire puisse rester aussi dense et varié.

Afin d'aider les entreprises à faire face à la crise actuelle et favoriser la consommation locale, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a mis en ligne le 16 septembre 2020 un annuaire des entreprises.

Ce nouvel outil interactif permet de trouver facilement les biens ou les services recherchés, en mettant en valeur la richesse et les compétences du tissu économique local. Toutes les entreprises en activité figurent déjà dans cet annuaire (mises à jour automatiques régulières). Grâce à un espace personnalisé, chaque chef d'entreprise a la possibilité de compléter ou modifier lui-même les informations concernant sa société.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Valorise la richesse du tissu
économique local



Favorise l'accès aux circuits
courts

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'entreprises répertoriées : près de 11 000

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : le cabinet A6cmo.

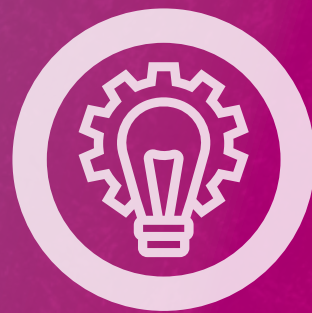
LES PUBLICS CIBLES

Entreprises, particuliers et collectivités locales

COÛT DE L'ACTION

2 700 €

PERMANENCE D'AIDE AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ



Aider les acteurs économiques à traverser la crise

Accompagner les chefs d'entreprise

Anticiper les difficultés des entreprises

Maintenir la diversité du tissu économique local

La crise sanitaire actuelle a un impact considérable sur le monde économique. Le tissu économique local se trouve fortement fragilisé par les confinements et les restrictions successifs. La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire soutient l'économie locale en organisant gratuitement des permanences destinées aux entreprises du territoire rencontrant des difficultés face à la crise actuelle.

Ces permanences sont effectuées par un prestataire extérieur spécialisé dans le suivi des entreprises en difficulté. L'objectif est d'aider le chef d'entreprise à traverser la crise, le conseiller et l'écouter afin d'éviter la défaillance de sa société.

Ce service s'adapte à la crise et aux conditions sanitaires ; la permanence se déroule en présentiel, en visioconférence ou par téléphone. Le chef d'entreprise échange sur sa situation de façon individuelle et en toute confidentialité. Il est également conseillé et informé sur les aides financières mises en place par l'État et la Région Île-de-France.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Permet de maintenir
la richesse du tissu
économique local



Aide les chefs d'entreprises
à traverser la crise économique
liée à la Covid-19

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'entreprises reçues : 7

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : BGE Parif.

LES PUBLICS CIBLES

Les entreprises du territoire en difficulté

COÛT DE L'ACTION

700 € HT

ENSEMBLE
POUR VOTRE ENTREPRISE
MARNE & GONDOIRE VOUS AIDE À TRAVERSER LA CRISE

TOUTS LES 15 JOURS, VENEZ RENCONTRER NOS EXPERTS

SERVICE GRATUIT
Réservé aux entreprises de Marne et Gondoire

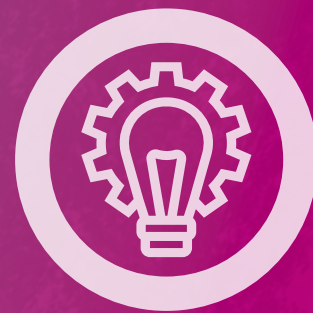
RÉAGIR RAPIDEMENT | ANTICIPER LES DIFFICULTÉS | PRENDRE LES BONNES DÉCISIONS | ÊTRE ACCOMPAGNÉ ET CONSEILLÉ

Renseignements : 01 64 77 35 99 / dev.eco@marneetgondaire.fr

MARNE et GONDOIRE
communauté d'agglomération

ARTS & LETTRES | ENVIRONNEMENT | TOURISME | TERRITOIRE | HABITAT | SÉCURITÉ & PRÉVENTION | ACTION SOCIALE

PORTEURS DE PROJET



Aider les entrepreneurs à créer une entreprise ou développer leur activité

Trouver des financements pour les projets d'entrepreneuriat

Suivre les jeunes entreprises durant 3 années et aider les nouveaux entrepreneurs

Soucieux d'établir un environnement favorable à la création et à la reprise d'activités, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a mis en place depuis le 1^{er} janvier 2009 une permanence destinée à accompagner les actifs ayant un projet de création d'entreprise ou de reprise d'activité, ainsi que les jeunes entrepreneurs.

Depuis début 2019, ce service permet d'assurer une mission de pré-diagnostic, d'accompagnement et de conseil. L'objectif est de faire émerger et amorcer les projets des futurs entrepreneurs implantés sur le territoire de Marne et Gondoire, en vue d'intégrer d'autres dispositifs d'accompagnement (notamment le programme Entrepreneur #LEADER de la Région Île-de-France).

Il propose un accompagnement individuel personnalisé à tous les entrepreneurs, porteurs de projets ou jeunes entreprises de moins de 3 ans, habitant ou implantés sur le territoire.

Depuis le 1^{er} octobre 2020, cette permanence permet également aux entreprises en difficulté de pouvoir bénéficier d'une aide et d'un accompagnement pour faire face à la crise.

En complément, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a choisi d'adhérer à la plateforme Initiative Nord Seine-et-Marne, permettant aux jeunes chefs d'entreprise ou repreneurs du territoire de bénéficier d'un prêt d'honneur allant de 5 000 à 23 000 € (prêt sans intérêts).

En 2021, ce service s'est adapté aux contraintes sanitaires et a fonctionné principalement en distanciel ; près de 100 heures de conseils ont été effectuées.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Développe une synergie
au sein des différents
acteurs



Accompagne les porteurs
de projets vers la réussite

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de rendez-vous effectués : 88 (45 porteurs de projet différents)
- Nombres d'heures de conseils effectuées : 98 heures
- Prêts d'honneur obtenus : 9 (à fin octobre 2021)
- Profil des créateurs d'entreprise (âge, sexe, lieu d'habitation, niveau d'études...)

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale : BGE PaRIF, Initiative Nord Seine-et-Marne, Pôle Emploi, Région Île-de-France, etc.

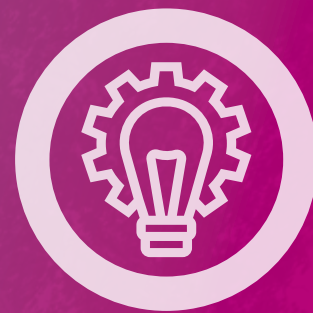
LES PUBLICS CIBLES

Porteurs de projets et entrepreneurs

COÛT DE L'ACTION

18 500 €

GESTION DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



Pérenniser la qualité et l'attractivité du territoire pour les entreprises

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire gère l'entretien de l'ensemble des voiries, chemins d'intérêt communautaire sur les zones d'activités économiques (ZAE) ainsi que les réseaux divers (assainissement et eaux pluviales).

Ainsi, elle effectue l'ensemble des travaux de voirie et réseaux divers pour l'amélioration, l'extension ou la rénovation des espaces minéraux comme les trottoirs et les chaussées intercommunales des ZAE gérées par la collectivité et les voies déclarées d'intérêt communautaire.

Développer le territoire et les offres d'emplois

En 2021, les travaux suivants ont été réalisés :

- Travaux sur la liaison des rues de la Noue Guimante et Eugène Boudin à Saint-Thibault-des-Vignes de juin à novembre pour 300 000 € TTC
- Travaux dans la ZAE de Marne et Gondoire de août à septembre pour 266 000 € TTC
- Sécurisation des trottoirs de la ZAE des Vallières en novembre pour 50 000 € TTC
- Signalisation et mobilier dans les ZAE Gustave Eiffel pour 37 000 € TTC, Bel Air pour 26 000 € TTC et Léonard de Vinci pour 10 000 € TTC
- Réalisation d'études géotechniques pour 60 000 € TTC
- Travaux sur l'avenue de la Courtilière et avenue du Maréchal Delattre de Tassigny d'avril à septembre (voirie 700 000 € TTC / espaces verts 200 000 € TTC / éclairage 80 000 € TTC)
- Travaux divers accès et voiries 150 000 € TTC

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Améliore le cadre de vie
des habitants

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Évolution du chiffre d'affaires des entreprises présentes
- Satisfaction des usagers
- Nombre de réclamations

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Communes.

LES PUBLICS CIBLES

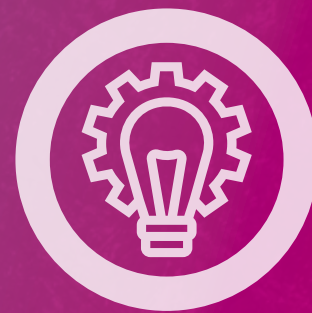
Entreprises, salariés et habitants du territoire

COÛT DE L'ACTION

1 800 000 € TTC

REQUALIFICATION DE LA ZAE

DE LAGNY-SUR-MARNE,
SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES



Améliorer l'attractivité de la ZAE en requalifiant les espaces publics et en l'identifiant avec une signalétique propre

Améliorer les déplacements doux (piétons et cycles)

Améliorer la desserte des bus avec une mise aux normes PMR des arrêts

Améliorer le stationnement et la circulation des véhicules légers

Améliorer la desserte du fret

Les ZAE Lagny et La Courtilière sont vieillissantes et ne répondent plus aux normes en vigueur : problème d'accessibilité, problème de lisibilité commerciale entre les zones commerciales, industrielle et de fret.

En 2015, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a engagé des travaux : amélioration de la desserte des bus, ajout d'arrêts, changement de l'éclairage public, amélioration des accès piétons et PMR, aménagement des accotements pour la gestion des espaces de stationnements.

Île-de-France Mobilités a réalisé des comptages permettant de mieux adapter les arrêts de bus (emplacements déplacés), des comptages concernant le flux des véhicules de types livraisons. Ces études ont permis de réagir sur le sens de circulation et la largeur des voies.

Cette action permettra de poursuivre ce type de requalification sur les autres ZAE du territoire.

En 2021, des travaux de réhabilitation ont été menés de la rue Noue Guimante jusqu'à la rue Eugène Boudin à Saint-Thibault-des-Vignes : accotement, piste piétonne et cyclable, éclairage public et espaces verts.

Par ailleurs, les travaux d'aménagement de l'avenue Maréchal de Lattre de Tassigny ont repris comme annoncé en 2020. Les travaux de voirie, piste cyclable, arrêt de bus, éclairage public et espaces verts, ont permis de requalifier l'avenue jusqu'au N°120 en direction du centre ville de Lagny-sur-Marne.



▲ Liaison piétonne du RD 418 vers la zone commerciale de la ZAE de Marne et Gondoire à Saint-Thibault-des-Vignes

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Réduit les gaz à effet de serre en favorisant les modes doux et les transports en commun



Facilite les trajets sans voiture entre les ZAE et autres lieux du territoire

Favorise le lien social avec les aménagements PMR



Améliore le cadre de vie grâce aux aménagements réalisés pour les piétons et les cycles

Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Évolution du chiffre d'affaires des entreprises présentes
- Satisfaction des usagers
- Nombre de réclamations

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Région, Département, Île-de-France Mobilités et Cabinet MOC/DULA (CSPS).

LES PUBLICS CIBLES

Usagers des zones commerciales, habitants du secteur et du territoire

COÛT DE L'ACTION

AP / CP : 12 000 000 € Autorisation de Programmation et Crédit de Paiement

1 048 000 € TTC investis en 2021.

Subventions du Département de Seine-et-Marne (1 000 000 €), de la Région Île-de-France (2 261 658 €) et Île-de-France Mobilités





IMPRESSION ÉCORESPONSABLE



Diminuer le taux d'impressions réalisées au sein de la collectivité

Une solution écoresponsable pour les impressions de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a été mise en place en 2018.

Erreur d'impression, impressions en couleurs non souhaitées ou inutiles, impressions non récupérées, etc. sont d'éventuels exemples qui grâce à la solution mise en place, ne sont plus reproductibles. Cela a notamment permis de diminuer de 18% les impressions sur l'année 2021.

Le service des systèmes d'informations de la collectivité s'appuie désormais sur des rapports de statistiques mensuels et des politiques d'impression par défaut en noir et blanc afin de mieux responsabiliser les agents de la collectivité.

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 30% d'impressions économisées sur une année soit 8 arbres sauvés et 0,6 T CO₂ non rejeté. Cela représente environ 1700 € d'économies de papier et d'encre.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Agents de la collectivité

COÛT DE L'ACTION

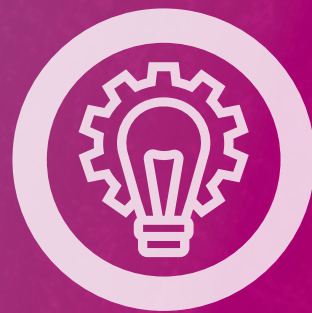
2 500 € par an

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Diminue l'empreinte
écologique des
impressions

DÉMATÉRIALISATION DES DIFFÉRENTS FLUX PAPIERS DE L'EPCI



Diminuer l'empreinte écologique des divers documents nécessaires au fonctionnement de la collectivité par le biais du numérique

Améliorer l'efficacité des diffusions et des traitements de la collectivité

Simplifier et homogénéiser les processus de gestion administrative : gestion des plis, registre de dépôt, archivage, etc.

Moderniser le fonctionnement et gagner du temps via l'utilisation d'un outil dématérialisé unique

Sécuriser les données

Permettre plus de transparence et une meilleure traçabilité grâce à une conservation renforcée de l'historique des échanges

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a fait le choix depuis 2011 de dématérialiser l'ensemble du processus de délibération des instances (Bureau, Conseil, commissions) : dépôt des projets, convocation électronique des conseillers, envois des pièces et des documents pour instruire les délibérations, passage en assemblée, jusqu'à la transmission en préfecture pour le contrôle de légalité.

Le recours à ces outils, sécurisés et utilisables en mobilité permettent notamment aux élus de travailler avec plus de souplesse et aux services de gagner un temps conséquent dans la préparation des instances et des délibérations.

L'EPCI a instauré en complémentarité en 2012, une action générale sur la dématérialisation de ses différents flux avec les solutions SI-Finances ou encore SI-Ressources Humaines ou plus généralement l'Administration Générale via des outils comme le eParapheur pour les différents circuits de signatures (agents comme élus) ou directement pour les agents de la collectivité avec la signature électronique de leurs arrêtés.

Depuis 2019, le fonctionnement du courrier de l'administration a notamment fait l'objet d'une dématérialisation complète. De son arrivée jusqu'à son traitement, les agents de la collectivité disposent d'un outil qui leur permet de retrouver et traiter un courrier avec plus de rapidité.

Par ailleurs, depuis le 1er octobre 2018 et en application du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la commande publique a connu des changements majeurs en termes de dématérialisation, notamment :

- La passation des marchés est obligatoirement dématérialisée via le profil acheteur, souvent appelé plateforme dématérialisée (utilisation de la plate-forme AWS dans le cadre du service commun)
- Le dépôt des offres par les candidats sous format électronique via le profil acheteur
- La généralisation de la signature électronique
- L'obligation pour les acheteurs de publier sur le profil d'acheteur 16 données essentielles structurées et analysables, relatives à l'acheteur, au marché signé et au titulaire sélectionné (ex : numéro de SIRET de l'acheteur, nature et objet du marché, montant, nom du titulaire, etc.).

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Lutte contre la consommation
excessive de papier

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 65 élus bénéficiant de la dématérialisation des eConvocations pour 30 instances et environ 300 décisions/délibérations sur l'année
- Plus de 200 circuits différents de signature électronique
- Environ 80% des agents utilisent la signature électronique
- Environ 60 courriers papiers arrivés et dispatchés numériquement sur les services chaque jour
- 308 agents sur 370 ont accepté la signature électronique de leur arrêté
- Baisse significative du nombre des impressions papier et de l'archivage physique

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : fournisseurs, collectivités adhérentes au service commun de la commande publique.

LES PUBLICS CIBLES

Élus de l'EPCI, sous-préfecture, agents de la collectivité, particuliers, entreprises, copropriétaires, habitants, etc.

COÛT DE L'ACTION

20 000 € HT

pour les logiciels administratifs dématérialisés et gestion de la signature électronique

10 000 € HT

pour le logiciel courrier

8 000 € HT

Coût du profil acheteur





MARNEetGONDOIRE

communauté d'agglomération

**Communauté d'Agglomération
de Marne et Gondoire**

1 rue de l'Étang • 77600 Bussy-Saint-Martin

    www.marneetgondoire.fr

Château de Rentilly, 2014 Philippe Bona et Elisabeth Lemerrier (*architectes*), Xavier Veilhan (*artiste*), Alexis Bertrand (*scénographe*) Photo © SILEKS ; © Veilhan / ADAGP, Paris.

Commande de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire réalisée avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication, au titre de la commande publique.

Conception Graphique : Marne et Gondoire Agglo - 2021

Imprimé sur papier recyclé.